

La compétitivité de la filière apicole algérienne – cas de la région centre (Wilaya d'Alger, Blida et Boumerdes)

Présenté par: Mme BEHIDJ Kenza.

Directeur de recherche: Mr BRABEZ F. Maître de conférences, ENSA
Année universitaire : 2010/2011

Devant le jury: Président: Mr BEDRANI S. Professeur agrégé, ENSA Examineurs : CHEHAT F. Maître de conférences, ENSA BERKANI M.L. Maître de conférences, ENSA

Table des matières

Dédicace . . .	5
Remerciements . . .	6
Résumé . . .	7
Summary . . .	8
ص خ لم . . .	9
Liste des abréviations . . .	10
AVANT-PROPOS . . .	12
Chapitre 01- La compétitivité : Concepts, définitions et applications . . .	17
Introduction . . .	17
1.1. Définitions du concept de compétitivité . . .	17
1.2. Les déterminants de la compétitivité . . .	18
1.3. Les mesures de la compétitivité . . .	20
Chapitre 02- Le marché mondial du miel . . .	23
Introduction . . .	23
2.1. La production de miel . . .	23
2.2. Les importations de miel . . .	24
2.3. Les exportations de miel . . .	26
2.4. Les influences du marché mondial . . .	28
2.4.1. Rigueur des contrôles de qualité aux frontières . . .	28
2.4.2. Mesures fiscales . . .	29
2.4.3. Mesures de protection et de soutien des productions indigènes . . .	29
Conclusion . . .	30
Chapitre 03 - La situation de l'apiculture en Algérie . . .	32
3.1. Le cheptel apicole en Algérie . . .	33
3.2. Organisation de l'élevage apicole . . .	34
3.2.1. Les apiculteurs . . .	34
3.2.2. Les production apicoles . . .	35
3.2.3. Les principales ressources mellifères en Algérie . . .	38
3.2.4. Soutien et appui à la production apicole . . .	38
Conclusion . . .	41
Chapitre 04- La présentation et le traitement des résultats de l'enquête . . .	43
Introduction . . .	43
4.1. Au niveau des apiculteurs . . .	43
4.1.1. Analyse et typologie des exploitations agricoles . . .	43
4.1.2. Interprétation des résultats de l'enquête . . .	47
4.2. Au niveau des consommateurs . . .	58
4.2.1. La qualité du miel algérien . . .	58
4.2.2. La durée d'un pot du miel . . .	59
4.2.3. Le fréquence d'achat du miel durant l'année . . .	60
4.2.4. L'âge des consommateurs de miel dans le ménage . . .	60

Chapitre 05 - Détermination du niveau de la compétitivité de la filière apicole algérienne . .	62
Introduction . .	62
5.1. Les principaux indicateurs de la compétitivité . .	62
5.1.1. Coefficient de protection nominale (CPN) . .	62
5.1.2. Coefficient de protection nominale pour les inputs échangeables (CPNi) . .	63
5.1.3. Coefficient de protection effective (CPE) . .	63
5.1.4. Coefficient de coût en ressources domestiques (CRD) . .	63
5.2. La compétitivité de la filière apicole algérienne. . .	63
5.3. Niveau de protection du marché local du miel contre la concurrence du miel français . .	66
5.3.1. Dans la situation actuelle (30 % de droit de douane) . .	67
5.3.2. Dans la situation de suppression totale des droits de douane (libre échange) . .	67
5.4. L'identification des contraintes (les forces, les potentialités et les opportunités sur les quelles on peut s'appuyer pour dynamiser la filière) . .	68
Conclusion Générale . .	70
Les références bibliographiques . .	72

Dédicace

A mon symbole de noblesse, à l'homme tendre et affectueux, à celui qui a su me guider dans mon chemin, qui a su être présent à tout moment, à mon cher papa à qui je dois toute ma fierté. A l'être le plus sensible dans mon entourage, à celle qui m'a guidée pour faire mes premiers pas et qui m'a appris mon premier mot, à celle qui a toujours été à mes côtés, qui a illuminé mes nuits sombres et a ensoleillé mes jours avec son inépuisable affection, à ma mère à qui je voue tous mes sentiments A mon rayon de soleil, mon espoir, mon tendre fils adore ADEM, que Dieu te protège et te garde pour nous. A mon mari, qui a su être présent tout le long de la réalisation de ce travail. A mes beaux parents A mes frères: Nabil et Riad. A mes soeurs : Nassima et Nadjeh. A Mes belles soeurs : Sihem- Amina- Adila. A mes beaux frères: Khaled- Riad- Sofiane- Adel- Nabil. A mes petites nièces adorées : Manar - Aya. A mes petits neveux adorés : Moncef- Mohamed- Abdarrahmane- Wassim- Ousama- Nazim. A toutes mes amies. Je dédie ce mémoire.

Remerciements

Au terme de ce travail, je tiens à remercier tous ceux qui m’ont aidé dans sa réalisation et ceux qui ont bien voulu le juger.

En premier lieu, j’exprime ma profonde reconnaissance et mes sincères remerciements à **Mr Foued CHEHAT**, Professeur agrégé à l’Ecole Nationale Supérieure Agronomique d’Alger, pour avoir accepté de diriger ce travail et pour ses orientations. Il m’a réservé des moments précieux de discussion et m’a facilité toutes les conditions pour mener à bien ce travail, malgré ses multiples obligations ; qu’il soit assuré de toute ma gratitude Mes sincères remerciements s’adressent également à **Mr. BENMEBAREK Abdelmadjid**, professeur à l’ENSA, qui, malgré ses multiples obligations, m’a fait l’honneur d’évaluer mon travail et d’honorer le jury par sa présidence.

J’exprime particulièrement ma reconnaissance à **Mr. Ahcène KACI**, chargé de cours à l’ENSA, pour son encouragement, sa gentillesse, sa précieuse aide, sa disponibilité et d’avoir accepté d’examiner ce travail.

Mes vifs remerciements vont à **M^{elle} BRABEZ Fatma**, Maître de conférences à l’ENSA, qui a accepté d’évaluer et de juger mon travail. Mes remerciements à **M^{me} BOUDOUMA Dalila**, Maître de conférences à l’ENSA, qui a accepté d’évaluer et de juger mon travail.

Je tiens à remercier Mr. Balaman A de l’ONAB, pour sa gentillesse, disponibilité et l’aide qu’il m’a apporté dans la réalisation de mon travail.

Mes remerciements vont aussi à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l’élaboration de ce modeste travail en particulier mes camarades de promotion, Mr Lazreg Messaoud, Melle Outayeb Meryem et Mr Tria Miloud.

Résumé

Notre étude a pour objectif l'évaluation des performances de la filière ponte en Algérie et l'estimation du degré de sa compétitivité et son niveau de protection après l'ouverture du marché. Cette étude est basée sur des enquêtes menées auprès des éleveurs de la région de Blida. Les données recueillies nous ont permis de déterminer les coûts de production et les performances zootechniques et économiques des éleveurs, ainsi que d'évaluer la compétitivité de la filière œuf de consommation dans cette région.

Les résultats ont montrés que le coût de production de l'œuf de consommation en Algérie est beaucoup plus élevé (7,35 DA/œuf) par rapport à celui de la France (4,77DA/œuf). L'analyse de la compétitivité de la filière œuf de consommation à travers le calcul du coefficient de protection nominale, montre qu'avec la suppression des droits de douanes, la filière œuf de consommation ne résistera pas aux produits qui proviendront de l'Europe. (CPN=0,99).L'amélioration du coût de production local reste possible en respectant les normes d'élevages, et surtout la baisse du coût de la matière première.

Mot clefs : aviculture, filière œuf de consommation, coûts de production, performance zootechnique et économique, compétitivité.

Summary

Our study objective is the performance evaluation of the sector egg-laying in Algeria and the estimation of competitiveness degree and its level of protection after the market opening. This study is based on a survey among farmers of the Blida region. Collected data have enabled us to determine production costs and zootechnical and economical performance for farmers, as well as to assess the competitiveness of the egg consumption chain in this region. The results have shown that the cost of production of the egg consumption in Algeria is much higher (7.35 DA / egg) to that of France (4, 77DA/egg). The competitiveness of the egg consumption through nominal protection coefficient calculation chain analysis shows that with the abolition of custom fees, the egg consumption chain will withstand not products that come from Europe. (0, 99 = CPN).

Improvement of local production cost remains possible were complying with the standards of farms, and especially on raw material cost reduction.

Key word: poultry, egg consumption, production costs, zootechnical and economical performance, competitiveness.

ص خ لم

الهدف من أبحاثنا هو تحليل تربية النحل. نتائج تظهر أبحاثنا أن الأداء الفني الذي

نحقق في الجزائر لا تزال بعيدة عن تعادل تلك الدول المنتجة للحسل، سجل الإنتاج نطل أقل البلدان CEUs الحسل المنتجة. تحليل القدرة التنافسية للصناعة تربية النحل في سياق انضمام الجزائر لمنطقة التجارة الحرة الأوروبية المتوسطية، من خلال حساب معامل الحماية الاسمية ($NPC = 2.94$)، وتبين مع إزالة التعريفات الجمركية في الدولة الحالية، وسوف لن تقف هذه الصناعة على المنتجات التي تأتي من أوروبا وخصوصا فرنسا.

الكل في الكل، وهذا بالطبع تربية النحل الجزائري من الضعف، ولكن لديها أيضا قرائنها. الكلمات الرئيسية: تربية النحل، والقدرة التنافسية والميزة النسبية، وتكلفة الإنتاج، ومعامل الحماية الاسمية، ومعامل للموارد المحل

Liste des abréviations

- € : Euro.
- % : pourcentage.
- / : Par.
- °C : degrés Celsius.
- **BADR** : Banque de l’agriculture et du développement rural.
- **CA** : Chiffre d’affaire.
- **CAF** : coût, assurance, fret.
- **CASSAP** : Coopérative agricole des services spécialisés et des approvisionnements.
- **CF** : charges fixes.
- **CMV** : Complément minéraux vitaminiques.
- **CPN** : Coefficient de protection nominal.
- **CRD** : Coefficient de coût en ressources domestiques.
- **CV** : charges variables.
- **CNMA** : Caisse Nationale de Mutualité Agricole.
- **CNRC** : Centre National du Registre du commerce.
- **COOPAWI** : Coopératives Avicoles des Wilayat.
- **DA** : dinar algérien.
- **DSA** : direction des services agricoles.
- **DSAEE** : Direction des statistiques agricoles et des études économiques (MA, Algérie).
- **DSV** : direction des services vétérinaires.
- **FNRDA** : fond national de régulation et de développement de l’agriculture.
- **FOB**: free on board.
- **GAC** : groupement avicole centre.
- **GAE** : groupement avicole est.
- **GAO**: groupement avicole ouest.
- **G** : gramme.
- **H** : heure.
- **Hab** : habitant.
- **HR** : hygométrie.
- **IA** : ingère alimentaire.
- **IAB** : Industrie des Aliments du Bétail.
- **IC** : indice de consommation.
- **INES** : institut de Blida.
- **IDPE** : Institut de Développement des petits élevages.
- **INRA** : institut national de la recherche agronomique.
- **INSA** : Institut de la Santé Animale.

- **ITAVI**: institut technique avicole.
- **ITELV** : institut technique des élevages.
- **ITPE** : institut technique des petits élevages
- **J** : jour.
- **Kg** : kilogramme.
- **MADR** : ministère de l'agriculture et du développement rural.
- **MP** : matières premières.
- **N°** : numéro.
- **OFAL** : observatoire des filières avicoles.
- **OFIVAL** : Office interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture.
- **OMC** : organisation mondiale du commerce.
- **ONAB** : Office national des aliments de bétail.
- **ONAPSA** : Office National des Approvisionnement et services agricoles.
- **ORAC** : Office régional avicole centre.
- **ORAVIO** : Office régional d'aviculture de l'Ouest.
- **OAIC** : Office Algérien Interprofessionnel des Céréales.
- **P** : poule.
- **PNDA**: plan national de développement de l'agricole.
- **PV** : produits vétérinaires.
- **QX** : quintaux.
- **SGP** : Société de Gestion des Participations.
- **T** : tonne.
- **TECOQ**: tonne équivalent coquille.
- **TM** : taux de mortalité.
- **TNO** : tendance nationale officieuse
- **TVA** : taxe sur la valeur ajoutée.
- **UAB** : unité d'aliment de bétail.
- **USDA**: United States department of agriculture

AVANT-PROPOS

«Si l’abeille disparaissait de la surface du globe, l’homme n’aurait plus que quelques années à vivre». (Propos prêtés à Albert EINSTEIN) Les siècles et les hommes ont offert au miel ses titres de noblesse, les sciences et la technologie lui ont assuré la globalisation d’un marché d’excellence et de compétitivité.

Une telle prédiction de plus de cinquante ans déjà, prêtée à l’illustre homme de science ne peut pas, elle ne le doit pas du reste, être considérée comme une simple expression alarmiste tant il est établi que la reproduction sexuée chez les plantes supérieures nécessite le transport du pollen, provenant de l’organe mâle, l’étamine, vers l’organe femelle, le pistil. Depuis l’antiquité l’homme savait que pour produire le fruit ou le grain il fallait transporter manuellement le pollen de la fleur mâle vers la fleur femelle – dans le cas du dattier entre autres cultures -. Cette relation de cause à effet de la pollinisation a été observée à la fin du XVIIIème siècle, durant plusieurs années, par le botaniste allemand Christian Sprengel. Dans une publication d’alors, il a mis en évidence le rôle des agents pollinisateurs : insectes, vent, eau, certains oiseaux et petits mammifères et parmi ceux-ci, il a noté la prépondérance des abeilles mellifères.

Si d’aventure, pour quelques raisons que ce soient, les abeilles, ces insectes pollinisateurs par excellence, disparaissent, de nombreux écrits de la littérature affirment que 80 % des espèces végétales de notre planète risquent de disparaître. Autrement dit, ce sont 84 % - soit nettement plus des 3/4 - des espèces cultivées qui périssent.

De plus, selon de nombreux autres chercheurs et parmi eux Bernard Vaissière de l’INRA (Avignon) « 35% - plus de 1/3 - de la production mondiale de nourriture résulte directement de la production de cultures dépendant des pollinisateurs ».

Devant le déclin, ou pire les hécatombes, des élevages apicoles observés ces dernières années sur l’ensemble des continents, en particulier aux Etats Unis, au Canada et en Europe, des associations de défense des abeilles et de l’environnement comme des hommes et des femmes des sciences en arrivent à la sentence définitive : « plus d’abeilles sur terre, plus d’humain ». C’est dire le rôle et l’importance de cet insecte, entre autres pollinisateur, dans l’écosystème et la biodiversité et de même, par voie de conséquence sur l’homme, principalement sur son alimentation.

Cependant, au-delà de ce constat extrême, plus proche de notre quotidienneté et plus mesurable, il est vrai que la disparition des insectes et autres animaux pollinisateurs en général et des abeilles mellifères en particulier aura des conséquences collatérales d’une grande ampleur aux différents étages notamment agricoles aussi bien végétales qu’animales, commerciales, agro-industrielles et partant de toute évidence, de santé humaine et animale, socio-économiques et politiques. Ces conséquences, un véritable tsunami, seront, à ne pas en douter, dramatiques pour l’humanité et primordialement pour les nations du Tiers et Quart- monde.

C’est dire également, par ailleurs, combien il est évident que la préservation de l’écosystème et de la biodiversité se trouve confortée en effet de manière non négligeable par ces agents pollinisateurs dont essentiellement les quelques 20 000 espèces d’abeilles existantes à travers la planète bleue.

Mais, indépendamment de son rôle d’agent pollinisateur, somme toute naturel voire originel avant même l’apparition de l’homme sur terre, l’abeille mellifère “offre” en plus d’autres matières : La plus connue est le miel, et en outre, la gelée royale, la cire, la propolis, et le pollen.

Réservé à l'origine aux seuls dieux, demi-dieux et à une élite sélectionnée, Depuis sa découverte, le miel a été, dans le subconscient collectif, le centre de nombreux mythes chez l'humain. Il a été l'objet d'innombrables traités de littérature, de médecine, de poésie, et autres écrits. Il est cité, en outre, dans l'ensemble des textes religieux ce qui le sacralise bien sûr d'autant plus.

Dans ce sens, à titre d'exemple simplement pour souligner la portée du miel dans l'imaginaire collectif humain, le Coran réserve à l'abeille et au miel tout un chapitre – Sourate En-Nahl – qui souligne son caractère médicamenteux : « en lui il y a beaucoup de guérison pour les humains ». Le prophète – que le Salut soit sur lui - incita son entourage et ses compagnons à prendre du miel car il guérit tous les maux Dans la Thora, le prophète Jacob conseillait à ses enfants de faire comme présent au Pharaon d'Egypte du miel en guise de « cadeau du peuple ». Il est dit aussi que Salomon disait « allez à la recherche du miel et utilisez-le » (Bneder, 1996).

Problématique et justification du sujet :

Le miel est considéré comme l'un des aliments les plus complets sur lequel l'être humain a compté pour son alimentation depuis les siècles les plus anciens. Il se compose essentiellement de fructose, de glucose et d'eau. Il contient aussi d'autres sucres ainsi que des concentrations infimes d'enzymes, de minéraux, de vitamines et d'acides aminés. Selon l'origine florale ou géographique, le miel renferme divers minéraux et oligo-éléments en faible quantité (entre 0,1% et 1,5 %). Deux cuillerées à table (30 ml) de miel contiennent 25 mg de potassium. On y trouve des quantités infimes de vitamines C et B et, parfois, de vitamines A, D et

1- Définition du concept filière :

Pour Malassis (1996) : « la filière se rapporte aux itinéraires suivis par un produit (ou un groupe de produits) au sein de l'appareil de production; elle concerne l'ensemble des agents (entreprise et administration) et des opérations (de production, de répartition et de financement) qui concourent à la formation et au transfert du produit jusqu'au stade final d'utilisation, ainsi que les mécanismes d'ajustement des flux des produits et des facteurs de production le long de la filière et à son stade final ».

2- Intérêt de l'approche filière :

Pour Bombal et Chalmin (1980): « Elle permet de rendre compte des interdépendances existant entre l'agriculture et l'IAA (Industrie Agro-alimentaire) d'amont, les IAA et la distribution, en mettant en évidence la valeur ajoutée tout au long de la chaîne ainsi que les mécanismes de régulation de l'offre et de la demande selon les différents marchés concernés. On peut ainsi définir le rôle des différents agents économiques dans l'élaboration du produit alimentaire fini et fonder une politique économique structurelle (pour l'Etat) ou une planification stratégique (pour une entreprise) à partir de réalités concrètes ».

Ainsi pour Malassis (1996): « l'approche filière a deux portées, une portée opérationnelle et une portée théorique. Une portée opérationnelle car elle conduit à envisager les problèmes d'organisation et de régulation en englobant les activités de production, de transformation et de distribution des produits agro-alimentaire. Une portée théorique, car elle permet par le repérage et l'analyse des marchés agro-alimentaire, de dépasser l'approche en terme de "marché globale" des produit agricoles et de montrer l'importance du phénomène de "concurrence hétérogène" sur les filières agro-alimentaire ».

Dans le présent travail, l'approche filière nous permettra :

De faire une analyse économique et financière de la filière car elle permet de déterminer la progression des coûts et la rentabilité de la filière.

L'évaluation de la compétitivité de la filière algérienne avec la filière française. L'approche méthodologique que nous avons suivie est la suivante: La délimitation de filière :

La délimitation de la filière est l'une des étapes d'analyse des filières, qui consiste à définir l'objet d'étude et à en tracer les principaux contours.

Elle consiste à fournir une définition précise des produits retenus, à délimiter la hauteur de la filière, sa délimitation géographique et spatiale.

Tableau 01 : Délimitation du champ d'investigation de la filière étudiée.

Désignation	Champ d'investigation de la filière
Définition du produit	Le miel
Délimitation horizontale et verticale	Apiculteurs, consommateurs, DSA
Délimitation géographique	Les wilayas : Alger, Blida et Boumerdes
Délimitation temporelle	2008 à 2010

Source: Etabli par nous même

L'étude de la filière apicole ne peut se faire qu'à partir d'une information précise et détaillée pour chaque stade de la filière. Cette information peut venir de différentes sources dont les deux principales sont la bibliographie et le terrain.

La présentation de la zone d'enquête: Pour déterminer le coût de production du miel, et pour voir une idée sur l'itinéraire technique suivi par les apiculteurs et afin d'expliquer le faible niveau de rendement enregistré, une enquête a été menée au niveau de quelques wilayas du centre : il s'agit des wilayas d'Alger, Blida, et Boumerdes.

Les wilayas choisies sont des wilayas potentiellement apicoles, comme le démontre le tableau suivant :

Tableau 0 2 : L'évolution de l'effectif apicole dans la zone d'enquête Unité: Ruches

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Alger	10 600	10 800	8 800	7 280	5 351	5 913
Blida	55 318	56 585	59 591	57 652	51 831	36 714
Boumerdès	49 300	45 500	45 500	43 300	58 700	60 470

Source: MADR

Tableau 0 3 : L'évolution de la production apicole dans la zone d'enquête

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Alger	788	400	350	271	210	452
Blida	414	1 812	2 100	2 200	2 400	3 336
Boumerdès	900	760	1 030	565	2 040	2 232

Unité: quintaux.

L'échantillonnage a été effectué d'une façon aléatoire, le seul critère qui a été retenu est le nombre de ruches que les apiculteurs enquêtés possèdent (20 ruches et plus). Le taux d'échantillonnage retenu est de 7 %, soit 165 sur 2400 apiculteurs que possèdent les Wilaya d'Alger, Blida et Boumèrdes. Sur les 165 apiculteurs constituant l'échantillon mère on a sélectionné un sous-échantillon. Le nombre d'enquêtés est de 48 apiculteurs, soit 2 % de l'échantillon mère et 29 % du sous-échantillon mère.

Tableau 0 4 : Nombre des apiculteurs enquêtés

	Le nombre des apiculteurs	Le nombre de ruches
La wilaya d'Alger La wilaya de Blida La wilaya de Boumèrdes	23 12 13	1 301 958 1 053
Le nombre total	48	3 312

Source: fait à partir des données de l'enquête

Les apiculteurs enquêtés sont classés selon :

1. Le statut de l'exploitation

Tableau 0 5 : La composition de l'échantillon selon le statut de l'exploitation

Le statut	Nombre	%
Propriété privée En location	32 16	67 33
Total	48	100

En fonction du statut de l'exploitation, les propriétés privées représentent la presque totalité de l'échantillon (près de 67 %).

2. le nombre de ruches

	Le nombre des apiculteurs	Le nombre de ruches
La wilaya d'Alger	23	1 301
La wilaya de Blida	12	958
La wilaya de Boumèrdes	13	1 053
Le nombre total	48	3 312

Tableau 0 6 : La composition de l'échantillon selon le nombre de ruche

Source: fait à partir des données de l'enquête

à la composition de l'échantillon en fonction du nombre de ruches :

- La formulation d'un diagnostic : Il offrira la possibilité de définir des propositions concrètes pour la filière apicole.
- En ce qui concerne le plan de notre mémoire, nous avons choisi de présenter le présent travail en cinq chapitres :
- Le premier chapitre est consacré à l'étude de la compétitivité : concepts, définitions et application ;
- Le deuxième chapitre nous avons abordé Le marché mondial du miel.

- Le troisième chapitre nous avons parlé de la situation de l'apiculture au niveau national ;
- Le quatrième chapitre est consacré à la présentation et traitement des résultats de l'enquête ;
- Enfin le cinquième chapitre nous entamons détermination du niveau de la compétitivité de la filière apicole algérienne.

Chapitre 01- La compétitivité : Concepts, définitions et applications

Introduction

Actuellement, les mutations que connaît l'économie mondiale sont très importantes. Les engagements vers plus de libéralisation économique reflètent aussi une libéralisation, bien que partielle, des échanges internationaux. Les nouveaux accords de l'OMC – Organisation Mondiale pour le Commerce -, la réforme de la politique agricole commune de l'union européenne ainsi que les nouvelles alliances économiques (i.e. zone de libre échange) témoignent d'une globalisation de l'économie et augmentent les interdépendances en matière d'échanges entre les nations. Alors que le monde entier est penché sur les questions des échanges, le concept de compétitivité surgit comme étant le sujet le plus dominant dans l'économie moderne. Les préoccupations pour une meilleure compréhension de la compétitivité apparaissent dans tous les discours politiques, les arènes académiques et les débats des industriels du monde entier.

Toutefois, en dépit de l'usage intensif de ce concept, un consensus sur la définition du terme est loin d'être atteint. Pour certains, la compétitivité représente la capacité de pénétrer et de s'imposer sur de nouveaux marchés. Pour d'autres, la compétitivité reflète plutôt la capacité de maintenir une balance commerciale positive. Outre cette divergence, il semble vrai aussi que ce concept change avec le niveau d'agrégation de l'analyse qu'on veut mener (i.e. niveau national, sectoriel, entreprise).

La compétitivité semble être conditionnée par une multitude de facteurs ou déterminants aussi bien nationaux qu'internationaux. Le concept n'est pas statique et change constamment en réponse aux changements des conditions du marché. Ainsi, la perte de l'avantage compétitif impose aux entités non viables de s'ajuster ou bien de changer complètement de créneaux.

1.1. Définitions du concept de compétitivité

L'examen de la littérature traitant le concept de compétitivité révèle l'absence d'une définition unique du terme pour guider les efforts des chercheurs. Aussi, il apparaît que la compétitivité change avec le niveau de l'analyse menée (nation, secteur, entreprise), le bien analysé (bien homogène ou différencié), et enfin l'objectif de l'analyse. Pour illustrer ce point, une myriade de citations puisées dans la littérature est présentée ci-après.

Parmi les définitions du concept de compétitivité, on peut avancer celle qui paraît englober tous les aspects de compétitivité et qu'a proposée Bredahi en 1994 : «La compétitivité peut être définie comme étant l'habilité à écouler les produits sur les marchés extérieurs dans le lieu, la forme et aux prix adéquats. Les facteurs qui peuvent déterminer cette habilité exportatrice sont très nombreux et sont conjoncturels (ne font pas partie de

la dynamique propre du secteur en question) ou structurels (relatifs à la situation ou la structure du secteur et aux caractéristiques du produit) » (Ameur M, et Gracia A, 2001) «La compétitivité est la capacité de fournir des biens et services au temps, place et forme requise par les acheteurs étrangers à prix égal ou meilleur que celui des autres fournisseurs potentiels tout en gagnant au moins le coût d'opportunité des ressources employées» (Sharples et Milham, 1990).

«La compétitivité d'une filière est sa capacité à accroître ses parts de marchés aussi bien sur le plan national qu'à l'étranger. Puisque une filière est définie par la transformation d'un même produit» (Fraval, 2000).

«La compétitivité des filières agricoles est la capacité des acteurs de la filière à avoir une stratégie leur permettant de conquérir et de maintenir sur le long terme des parts de marché aussi bien sur le plan national qu'à l'étranger (Fraval, 2000). Puisqu'une filière est définie par la transformation d'un même produit, on parlera de compétitivité d'un produit. Parler de compétitivité d'une filière revient à juger de la capacité d'un produit originaire de telle région à accroître ses parts de marché. Il vise à établir une hiérarchie entre produits et pays dans un référentiel commun qui est le marché international (FRAVAL, 2000). C'est une notion qui renvoie à celle d'avantage comparatif et qui peut servir de justification, dans un cadre libéral, à une appréciation sur l'allocation des ressources productives et donc sur son efficacité».

«La compétitivité désigne la capacité à fournir et à vendre à un coût compétitif des produits qui répondent à la demande des consommateurs. En situation de concurrence, le coût compétitif d'un produit est défini comme celui que le marché est prêt à supporter». Plan de compétitivité, Filière : échalote et oignon par Ministère de l'Agriculture de la République du Mali) Malgré cette diversité des définitions, il y a lieu de noter les deux aspects communs suivants(Lachaal L, 2001).

1. la compétitivité est un concept relatif, c'est à dire, l'évaluation de la compétitivité d'une nation, d'un secteur ou d'une entreprise est généralement faite par rapport à une entité similaire.
2. la compétitivité n'est pas un concept statique et est étroitement lié aux conditions économiques du pays ainsi que les conditions du marché international. Donc pour rester compétitif, une entité est appelée à suivre un processus d'ajustement continu en réponse à des forces et à des facteurs intervenant dans la détermination de sa position concurrentielle sur le marché.

Mais qu'est ce qui détermine la position concurrentielle d'une entité donnée ?

1.2. Les déterminants de la compétitivité

Une revue exhaustive de la littérature sur la compétitivité révèle qu'un cadre théorique pouvant dresser la question est, jusqu'à nos jours, absent. Cependant, les nouveaux développements de la théorie de la croissance économique (Grossman and Helpman, 1990) et celle de l'organisation industrielle (Jacquemin, 1987), représentant toutes les deux une réaction aux limites du modèle néoclassique, ont permis d'apporter des éléments de réponse aux différentes questions posées et en l'occurrence un éclairage sur les facteurs pouvant affecter la compétitivité.

D'après ce cadre la compétitivité est le résultat d'un ensemble de facteurs aussi bien nationaux qu'internationaux. A l'échelle nationale, les dotations en ressources, la technologie, la productivité, les caractéristiques du produit, la régulation fiscale et monétaire et enfin la politique des échanges semblent être les facteurs les plus importants qui conditionnent la compétitivité d'une industrie et/ou d'une entreprise.

a-Les dotations en ressources

Les ressources naturelles (terre, climat, eau, etc.) aussi bien que les ressources en capital humain sont des facteurs critiques dans la détermination de la compétitivité d'un produit ou d'une entreprise donnée. Une composante importante de la dimension "capital humain" est l'expertise des décideurs au niveau des entreprises. Ainsi, la qualité de gestion peut être déterminante du succès ou de l'échec de ces unités.

b-La technologie

Le progrès technologique ainsi que l'efficacité du processus de production impliquent tous les deux une productivité des facteurs plus élevée et par conséquent conditionnent l'avantage compétitif d'une entreprise ou d'un secteur donné. La recherche et le développement de nouvelles techniques plus appropriées, nécessitant parfois des investissements lourds, peuvent conférer aux différentes entités une meilleure compétitivité.

c-Les caractéristiques du produit

Les caractéristiques d'un produit donné peuvent être très importantes dans la détermination de sa position concurrentielle sur le marché et ceci est d'autant plus vraie quand le produit est différencié. Par conséquent, étant donné la diversité des préférences des consommateurs, les entreprises peuvent focaliser leur stratégie à servir des niches de marchés pour répondre à une demande bien particulière. D'autres hors prix, tels la maintenance, la fiabilité, le service après vente, etc. peuvent être des éléments décisifs dans la détermination de la compétitivité d'un produit. En effet, "La compétitivité hors prix est aussi importante que la compétitivité prix dans la détermination du succès des échanges d'une économie déterminée. La spécification et la qualité du produit, la commercialisation, ainsi que les dispositions pour sa maintenance peuvent devenir des éléments décisifs de sa compétitivité plutôt que son prix" (Morris, 1985).

d-Les économies d'échelle

La productivité des ressources et donc le coût marginal varient avec le niveau de production d'un produit donné. Ainsi, l'économie d'échelle est un facteur critique dans l'évaluation de la compétitivité d'un produit donné.

e-La régulation et les politiques des échanges

Non moins important que les facteurs cités ci-dessus, les mesures de politique de l'état ont aussi des effets profonds sur la compétitivité d'une industrie ou d'un produit donné. Les politiques fiscale et monétaire (taxation, taux d'intérêt, contrôle de l'inflation), la politique interventionniste de l'état (subvention) et celle des échanges commerciaux avec l'extérieur (tarifs, quotas, etc.) ont toutes des influences sur la compétitivité des différents produits.

A l'échelle internationale, la compétitivité dépend d'une multitude de facteurs. Parmi les plus importants on cite le taux de change, les conditions du marché international, le coût de transport international et enfin les préférences et arrangements entre les différents pays.

Le taux de change est déterminé par l'offre et la demande relatives d'une monnaie à une autre. Dans certains cas, ce taux est influencé par les mesures de politique que les différents gouvernements mettent en place. Ainsi, la dévaluation de la monnaie d'un pays par rapport

à celle de son concurrent se traduit par une amélioration de la compétitivité des produits exportés, produits devenus moins chers en termes de monnaie du pays importateur. Les produits importés, à leur tour, deviennent plus chers rendant ainsi les producteurs locaux de ces biens plus compétitifs.

Etant donné cette revue des différents facteurs pouvant influencer la compétitivité, la question à poser est naturellement la suivante : qu'elles sont les instruments appropriés pour évaluer la compétitivité d'une nation, d'une industrie ou d'une entreprise?

Dans ce qui suit, une revue des différents indicateurs utilisés pour répondre à cette question.

1.3. Les mesures de la compétitivité

Nombreux sont les instruments qui ont été utilisés dans les travaux empiriques portant sur l'évaluation de la compétitivité. Cependant, bien que cette évaluation ait été dans la plupart des cas statique (évaluée à un point donné dans le temps), ces mesures ont changé d'un niveau d'analyse à un autre (L. Lachaal, 2001) Au niveau national, les travaux portant sur l'évaluation la compétitivité ont surtout focalisé sur le déficit de la balance commerciale ainsi que la croissance de la productivité nationale des facteurs (McCorriston et Sheldon, 1994). Au niveau sectoriel, trois types de mesures ont été utilisés à savoir : les mesures relatives aux coûts de production, les mesures relatives à la productivité des facteurs, et enfin les mesures relatives aux échanges commerciaux.

Finalemt, au niveau micro-économique, deux types d'instruments ont été au centre de l'analyse de la compétitivité des entreprises. On cite, les mesures relatives à la part du marché et les mesures relatives au profit. Dans ce qui suit, l'accent sera mis sur les instruments de mesures relatives au niveau sectoriel et au niveau micro de l'entreprise (L. Lachaal, 2001).

a-Mesures relatives aux coûts de production :

La théorie de l'avantage comparatif stipule la comparaison des coûts relatifs et non des coûts absolus de production. Cependant, la majorité des travaux d'évaluation de la compétitivité et par conséquent de l'avantage comparatif ont été principalement axés sur la comparaison internationale des coûts absolus de production (Stanton, 1986 ; Tange, 1992). Par ailleurs, étant donné les différentes procédures d'échantillonnage, d'agrégation ainsi que les différentes sources de données, les coûts de production peuvent ne pas être directement comparables et constituent, par conséquent, des indicateurs imparfaits de la compétitivité (Ahearn et al.,1990).

Ainsi le coefficient de coût des ressources, le coût de production d'une unité de produits, apparaît comme une meilleure alternative pour l'application du modèle de l'avantage

comparatif (Van Duren et Martin, 1992).

b-Mesures relatives à la productivité des facteurs

Jorgenson et Nishimizu (1978) ont été les premiers à introduire la notion des écarts de productivité entre deux entités. Défini comme étant la différence relative de produit moins la somme de la différence relative du niveau des intrants pondérée par leurs parts, ce concept a été empiriquement utilisé par Conrad (1988) et Christensen et al. (1981). Ainsi, la diminution de l'écart de productivité entre deux entités implique que la première entité est en

train d'améliorer sa position concurrentielle par rapport à la seconde. L'écart de productivité comme instrument d'évaluation de la compétitivité présente deux contraintes majeures. La première est que cet indicateur ne capte que les différences dues à la technologie et aux écarts des efficacités techniques. Les différences de compétitivité dues aux différences des prix des facteurs sont négligées. La deuxième est que cet instrument, à l'instar des coûts de production, ne contient aucune information quant aux déterminants de la compétitivité hors prix.

c-Mesures relatives aux échanges commerciaux

A l'instar des indicateurs de performance relatifs à la productivité des facteurs, ceux relatifs aux échanges commerciaux sont basés également sur la théorie de l'avantage comparatif. En effet l'existence d'un avantage comparatif entraîne un avantage coût et donc une certaine spécialisation dans ce produit expliquant sa part importante dans les exportations.

Plusieurs indicateurs axés principalement sur la part des exportations ont été construits. Parmi ces indicateurs, on cite:

- 1) La part dans le marché de l'exportation, (XMS) : $XMS_{ik} = 100(X_{ik}/X_{iw})$, avec :
 X_{ik} = valeur des exportations du pays k pour l'industrie i ; X_{iw} = valeur des exportations mondiales de l'industrie i

- 2) Indice de l'avantage comparatif révélé de Balassa, (XRCA) :

$$XRCA_{ik} = 100(X_{ik}/X_{iw})/(X_k/X_w)$$

Avec : X_k = valeur des exportations de toutes les industries du pays k ;

X_w = valeur des exportations mondiales de toutes les industries.

La part des exportations d'un pays k dans les exportations mondiales est utilisée pour normaliser cet indice. Une valeur supérieure à 100 implique un avantage comparatif révélé pour l'exportation du produit i par le pays k.

- 3) Indice des exportations nettes de Balassa et Bauwen, (NX) :

$$NX_{ik} = 100(X_{ik} - M_{ik})/Y_{ik}$$

Avec : M_{ik} = valeur des importations de l'industrie i pour le pays k ;

Y_{ik} = valeur de la production de l'industrie i pour le pays k.

L'indice des exportations nettes peut prendre des valeurs positives ou négatives et par conséquent ne peut être directement comparé à l'indice de l'avantage comparatif révélé.

Ces indices, bien qu'ils apportent un certain éclairage sur la notion de la compétitivité, ne dressent guère la question des entreprises multinationales dont la production de leurs filiales à l'étranger peut être 3 à 4 fois plus grande que celle dans leur pays d'appartenance. Traill et Da Silva (1994) dressent cette question et présentent des alternatives aux indices ci-dessus développés en tenant compte de la production des entreprises multinationales à l'étranger. Ainsi, les auteurs démontrent que certains pays, apparemment non compétitifs d'après les indices traditionnels, sont en réalité compétitifs si la production à l'étranger des entreprises multinationales est considérée

d-Mesures relatives à la part du marché

La part du marché ou plus exactement la croissance de la part du marché a été utilisée comme indicateur de performance dans nombreux travaux empiriques (Larson et Rask, 1992). Cependant, à l'encontre des mesures relatives aux coûts de production et ceux relatives à la productivité des facteurs, cet indicateur capte aussi bien les facteurs de compétitivité hors prix que les facteurs de compétitivité prix affectant la performance d'un produit donnée et est considéré comme étant une mesure du résultat final de la compétitivité. Par ailleurs, en dépit de son utilisation répandue, une insuffisance à l'encontre de cet indicateur peut être avancée. En effet, cet indicateur ne peut pas distinguer entre un accroissement de la part du marché dû à une performance supérieure de celui dû à une subvention des exportations, ni entre une diminution de la part due à une faible performance de celle due à un quota. Une telle insuffisance peut s'avérer trop limitante pour certains produits étant donnée la diversité des mesures de politique en place et les distorsions qu'elles peuvent causer.

e-Mesures relatives au profit

L'utilisation du profit en tant qu'indicateur de performance de l'entreprise est peu courante dans la littérature. Les quelques applications qu'on retrouve sont focalisées ou bien sur les mesures des marges brutes et nettes de l'entreprise ou bien sur les indicateurs de comportement prix-coût.

Conclusion

Une multitude de facteurs ont été identifiés dans la littérature comme étant des facteurs pouvant conditionner la compétitivité d'une nation, d'une industrie ou d'une entreprise. Les indicateurs de performance présentés dans ce chapitre, du fait qu'ils soient basés sur le modèle de l'avantage comparatif sont tous de nature statique. Donc, un diagnostic de tendance est recommandé dans les applications empiriques sur la question. Outre cet aspect, ces indicateurs présentent plusieurs insuffisances. En effet, les déterminants de la compétitivité hors prix (qualité, fiabilité, service) sont négligés. Finalement, il ressort de cette analyse un besoin réel pour un cadre conceptuel pouvant accommoder les différentes dimensions de la compétitivité. Développer un tel cadre apparaît comme une voie d'approfondissement nécessaire pour améliorer la compréhension et l'interprétation du concept de compétitivité.

Chapitre 02- Le marché mondial du miel

Introduction

Contrairement au café ou des bananes, le miel ne provient pas exclusivement des pays du sud de la planète, aux climats tropicaux. Les principaux pays producteurs se trouvent dans l'hémisphère nord. Mais ces derniers, grands consommateurs de miel, en sont également les principaux importateurs mondiaux et le font venir, en général, des pays du sud. Le miel est produit presque partout dans le monde. Le marché mondial du miel est très mouvant, ce qui se passe en Chine, en Argentine ou en Europe influence les prix. Les petits apiculteurs du Sud sont victimes de cette mondialisation.

2.1. La production de miel

La production mondiale annuelle s'élève à 1,2 million de tonnes, dont une grande part est consommée par les pays producteurs. Les plus actifs sur le marché sont la Chine, l'Argentine, les USA et l'UE. En 2009, l'union européenne était, avec 250 000 tonnes, le deuxième producteur mondial après la Chine (1 022 257 tonnes). D'autres pays parmi les principaux producteurs du monde sont l'Argentine (208 568 tonnes) la Turquie (205 780 tonnes). La Chine, détient à elle seule les 30 % du commerce mondial.

Les trois premiers producteurs de miel dans l'Union Européenne sont l'Espagne, l'Allemagne et la France avec respectivement 31 250, 25 000 et 18 000 tonnes de miel en 2007.

La production de miel dans l'Union Européenne est demeurée stable. Selon Wynham, 1996 et L'Arrivée, 1997, la production moyenne de miel par colonie en Amérique du Nord est de 27 kg. Quant au Canada, elle est plus élevée que celle des Etats-Unis (57 kg).

Le nombre de ruches par apiculteur varie entre 10 chez les amateurs et quelques milliers chez les professionnels tandis qu'aux U.S.A, il serait plus de 10 000 ruches (Lampeitl, 1987).

La production de miel est basse en Asie, à l'exception du Japon ; de la Chine, Taiwan et Israël, et cela pour diverses raisons tels que l'usage de ruches fixes, le manque de contrôle des abeilles ... (Sakai, 1974).

En Afrique, plus précisément au Maghreb, l'apiculture est identique à celle des pays méditerranéens. Dans certains pays africains, où l'apiculture peut-être pratiquée, on rencontre deux types de ruches (les ruches vulgaires et les ruches modernes) (Douhet, 1974). La production de miel est estimée à 6 kg par ruche ; quant au nombre de ruches, il serait de 800 926 (Ruttner, 1978).

Les pays producteurs de miel en Afrique tropicale sont la Tanzanie, la Madagascar, l'Angola et l'Ethiopie et au Nord de ce continent il y a l'Egypte et le Maroc.

La production de miel au Maroc connaît de grandes fluctuations en relation avec les conditions climatiques et leur impact sur la végétation. L'évolution de cette production au niveau national est passée de 3000 tonnes en 2005 à 3750 tonnes en 2008. Le nombre des ruches sur le plan national est passé de 72 600 en 2005 à 85 000 en 2009 alors que celui des apiculteurs a atteint les 28000 au lieu des 25700 en 2005.

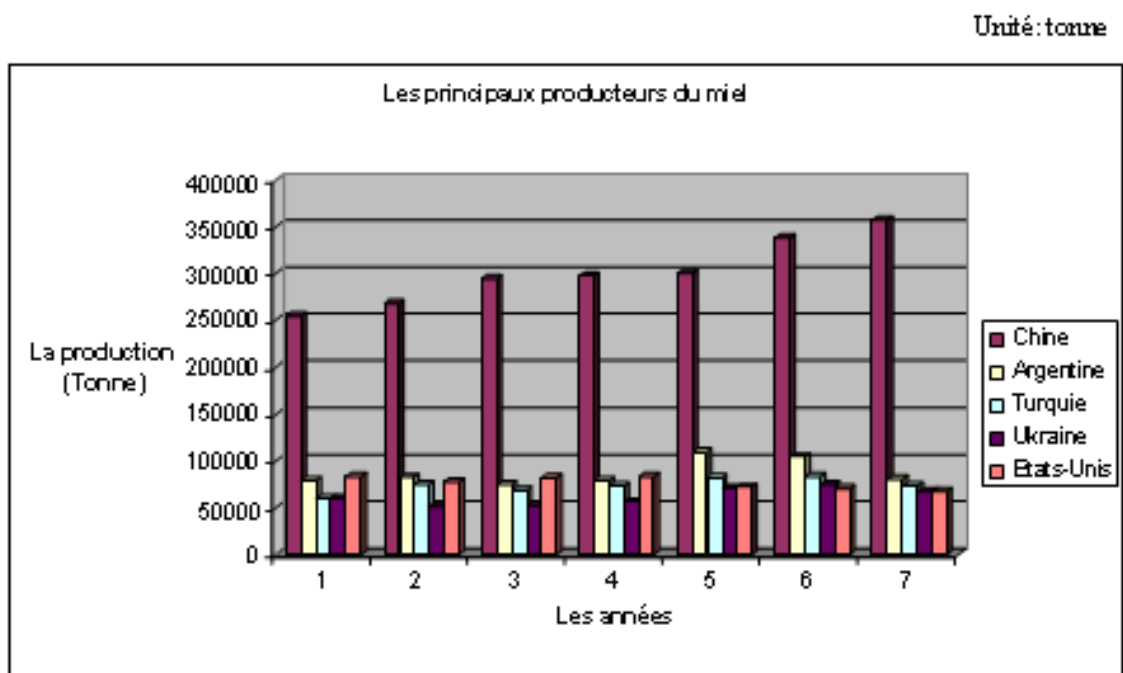
En 2000, selon la FAO, 1 246 000 tonnes de miel ont été produites dans le monde dont:

35,9 % par l'Asie (447 000 tonnes de production) où la Chine vient en tête (avec 250000 tonnes), 23,3 % par l'Europe (290 000 tonnes) 16,5 % par l'Amérique du Nord et Centrale (205 000 tonnes).

Régions	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Chine	254 359	267 830	294 721	297 987	299 527	337 578	357 220	1 021 886	1 022 257
Argentine	80 000	83 000	75 000	80 000	110 000	105 000	81 000	226 365	208 586
Turquie	60 190	74 555	69 540	73 929	82 336	83 842	73 935	204 177	205 780
Ukraine	60 043	51 144	53 550	56 878	71 462	75 600	67 700	187 956	185 697
Etats-Unis	84 335	77 890	82 431	83 272	72 927	70 238	67 286	186 433	164 031

Tableau 07 - Les principaux producteurs du miel Unité: tonne

Source: FAOSTAT, 2010 (<http://faostat.fao.org> .)



Graph 01- Les principaux producteurs du miel dans le monde

Source : réalisé à partir des données FAO, 2010

2.2. Les importations de miel

Selon les statistiques du 2007 de la FAO, les importations mondiales du miel correspondent à presque 375 231 tonnes. Le principal marché d'importation est l'Union Européenne qui absorbe 55 % du miel importé dans le monde. L'Allemagne, avec 94 077 tonnes, et le Royaume-Uni, avec 30 109 tonnes, représentent presque 47 % du total importé par l'Union européenne durant cette année.

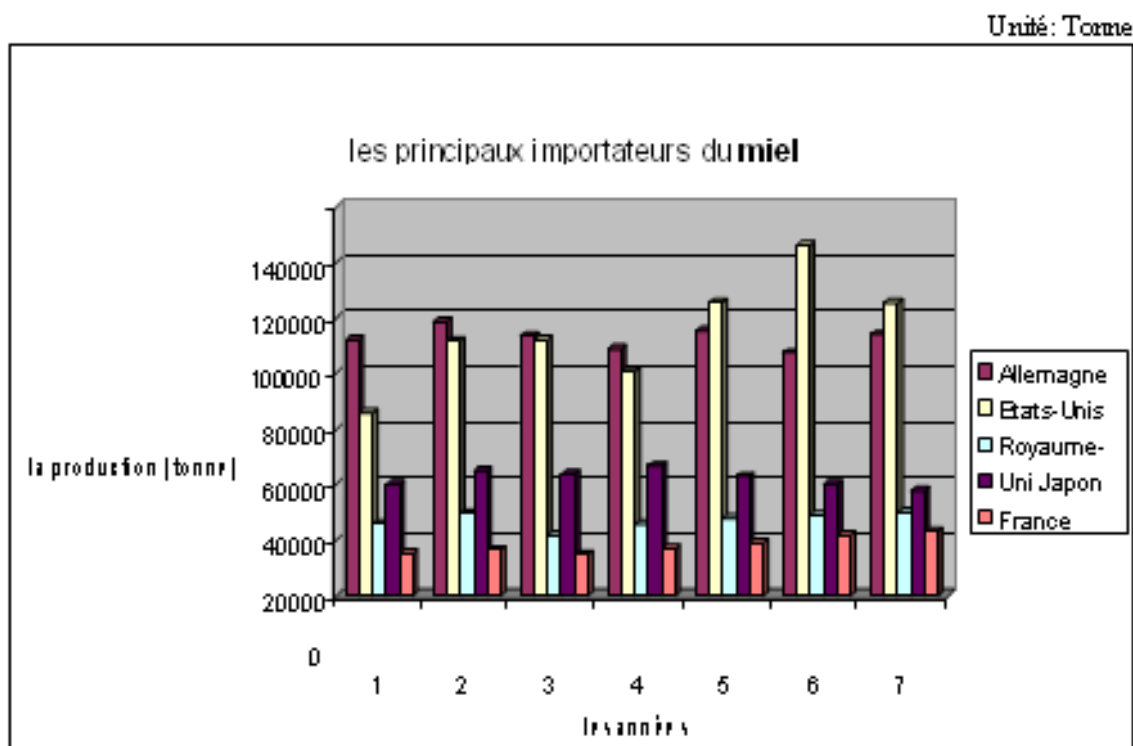
Les importations mondiales ont augmenté régulièrement depuis la fin des années soixante-dix en raison de l'augmentation de la consommation des produits naturels et diététiques, du dynamisme de certains opérateurs pour introduire des miels spéciaux ou du miel à bas prix, habituellement sous forme de mélanges ainsi que de l'augmentation de l'utilisation industrielle du miel dans certains pays. En 2000, environ 30 % de cette production fait l'objet d'une transaction commerciale internationale. La Chine était le principal fournisseur mondial de miel mais suite au problème de trace de Chloramphénicol, les plus grands importateurs tels que l'Europe et l'Amérique du Nord ont abandonné l'approvisionnement en miel de Chine. L'Argentine, le Mexique et le Canada sont maintenant parmi les plus grands exportateurs mondiaux de miel.

Tableau 08 : Les principaux importateurs du miel dans le monde

Régions	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Allemagne	92 200	909 98	93 532	88 958	446 95	87 499	94 077	91 923
États-Unis	65 749	007 92	92 151	81 027	543 105	126 071	105 438	104 962
Royaume-Uni	151 26	901 29	21 867	25 893	27 980	29 180	30 109	30 297
Japon	188 40	038 45	43 785	47 033	43 162	40 072	37 887	41 682
France	547 15	836 16	15 165	17 081	19 261	22 106	23 489	27 960

Unité:Tonne

Source: FAOSTAT, 2010 (<http://faostat.fao.org>).



Graphe 02 - les principaux importateurs du miel

Source : réalisé à partir des données FAO, 2010

L’Union Européenne est déficitaire en miel et doit importer habituellement environ la moitié du miel consommé avec un degré d’auto approvisionnement de 45,9 %.

Si les importations de miel n’ont pas changé entre 1998 et 2002, l’Argentine est devenue le premier fournisseur de Union Européenne avec 36% du total des importations communautaires de miel en 2002, alors que la Chine est passée à la quatrième place avec 9 % derrière le Mexique (12 %) et la Hongrie (10 %). Les exportations communautaires portent sur environ 8 000 tonnes et ne représentent que 6 % de la production en 2002.

2.3. Les exportations de miel

Les échanges mondiaux correspondent à environ un tiers de la production totale de miel. Les exportations mondiales de miel ont atteint 3565 519 tonnes en 2007 (statistique de la FAO,2007). Le principal marché d’exportation est l’Argentine avec 79 861 tonnes, suivi par la chine, avec 65 288 tonnes.

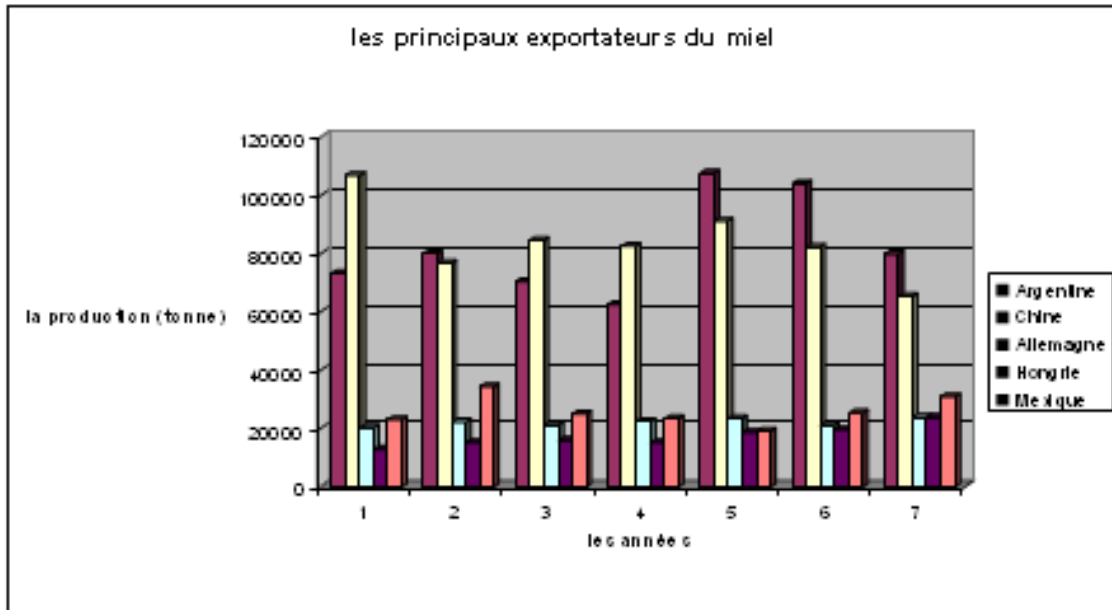
La Chine a exporté 41 % de sa production de miel en 2001, ce qui représente 30 % du commerce mondial total. Les principaux marchés de destination des exportations chinoises de miel sont par ordre d’importance le Japon, les Etats-Unis et l’Allemagne et l’Arabie Saoudite (Danblon, 1987, et Ginon, 2004).

Tableau 09 : Les principaux exportateurs du miel Unité: Tonne

Régions	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Argentine	73 032	79 986	70 499	62 536	107 670	103 998	79 861	69228
Chine	106 868	76 678	84 328	82 492	91 285	82 001	65 288	89277
Allemagne	20 273	22 222	21 161	22 374	23 311	20 958	23 771	27598
Hongrie	12 725	15 023	15 807	14 962	18 808	19 443	23 872	24179
Mexique	22 923	34 457	25 018	23 374	19 026	25 473	30 912	29646

Source : FAOSTAT, 2010 (<http://faostat.fao.org>)

Unité: Tonne



Graph 03 - Les principaux exportateurs du miel dans le monde

Source : Réalisé à partir des données FAO, 2010.

Selon les données communiquées par les Etats membres de l'Union Européenne (Eurostat, 2009-2010), le nombre total d'apiculteurs dans la communauté était de 460 000 en 1999. En 2003 il serait passé, selon les mêmes sources, à 470 000 soit une augmentation de 2 % du nombre total d'apiculteurs européens. En revanche, pendant la période 1992-1999, l'augmentation du nombre total d'apiculteurs a été de 5,7 %, c'est-à-dire 25 010 apiculteurs de plus.

Pendant la période 1999-2003, le nombre de ruches a augmenté de 2,5 % pour atteindre 8 877 209. Les apiculteurs professionnels exploitent plus de 3 880 000 ruches soit 43,7 % du total des ruches européennes. L'Etat membre avec le plus de ruches est l'Espagne qui recense presque 1 300 000 ruches, suivi de la Grèce avec 1 380 000 de ruches et de la France avec presque 1 300 000 ruches.

D'après GINON (2004), le nombre de colonies d'abeilles dans le monde serait de 45 à 50 millions pour 4 à 5 millions d'apiculteurs et la situation apicole présente des traits caractéristiques dans des différents continents correspondants au climat, à la flore mellifère et aussi aux conditions techniques et d'organisation.

Il est à signaler que la production moyenne mondiale de miel par colonie varie entre 8 kg et 12,4 kg (Concordet, 1970, Louveaux, 1975 et Alexis, 1984).

En Amérique du Nord, l'apiculture est pratiquée sur une échelle industrielle, avec une mécanisation poussée (L'Arrvee, 1977). Quoique les revenus réalisés de la vente de miel, de cire et de reines d'abeilles soient impressionnants, l'importance économique de l'apiculture dans ce pays nord américains réside dans la pollinisation des cultures entomophiles (Anthonescu, 1973 et Crane, 1976).

Les pays de l'Amérique centrale notamment le Mexique, se caractérisent du point de vue apicole par un rendement de miel par ruche supérieur aux Etats-Unis, par une production totale élevée et par une consommation très réduite (Crane, 1976) En Océanie, l'apiculture Australienne est remarquée par une taille relativement basse des exploitations. La production moyenne de miel varie d'une région à une autre (100-200 kg) (Deer, 1976).

Concernant les pays consommateurs de miel, le Japon importe quasiment la totalité de sa consommation : 40 000 tonnes de miel importé contre une production de 3 000 tonnes. L'Union Européenne (196 000 tonnes d'importation face à 110 000 tonnes de production) est également un grand pôle de consommation de miel avec les Etats-Unis d'Amérique (90 000 tonnes importés contre une production de 100 000 tonnes).

2.4. Les influences du marché mondial

La place de l'UE en tant que premier importateur sur le marché mondial du miel en fait une des régions les plus sensibles aux changements pouvant survenir sur ce dernier, que ces changements touchent les pays producteurs ou d'autres importateurs (surtout les USA). Chaque année, elle est obligée d'acheter de grandes quantités de miel, à la merci de l'offre et de la demande. Ces facteurs ont un impact direct sur le prix de vente de la production du secteur apicole communautaire.

Les différents types de mécanismes de marché et de stratégies mis en œuvre par les principaux opérateurs du marché mondial finissent toujours par avoir des répercussions importantes sur notre situation de marché.

2.4.1. Rigueur des contrôles de qualité aux frontières

Les USA ont bloqué l'entrée des miels chinois frelatés à très bas prix en 1997. Suite à ce contrôle, les importations se sont réduites de 58 % de 18 497 t en 1996 à 7 805 t en 1997. En même temps, la Chine a augmenté ses ventes à l'UE de 19 %, pour atteindre le record historique de quantités exportées en 1998 avec 55 529 t.

En 1998, les apiculteurs européens dénoncent à leur tour l'entrée d'autres miels frelatés, essentiellement des miels chinois. Dénonciation qui a entraîné une baisse de 37 % de l'entrée de ces miels en 1999 par rapport à l'année précédente. Face à cela, l'Argentine augmente ses volumes d'exportation vers l'UE de 52 %, en passant de 29 768 t en 1998 à 45 375 t en 1999.

En 2002, nouveau problème de qualité des importations de miels chinois dans l'UE. A la fin janvier, la Commission européenne décide d'interdire les importations de certains produits d'origine animale, parmi lesquels se trouve le miel. Même si on manque encore de données, cela a provoqué une pénurie de miel sur le marché qui a déclenché la hausse

consécutives des prix perçus à l'origine par les apiculteurs : de 30 à 50 % dans l'UE et près de 100 % en Argentine.

Evidemment, ceci a entraîné cette année une hausse automatique du prix mondial du miel qui a doublé son prix habituel au mois de septembre. En outre, ce blocage a forcé certains opérateurs à chercher des voies alternatives pour introduire du miel chinois dans l'UE. Parmi ces autres voies, on a essayé d'utiliser celle du Mexique qui jouit d'un accord préférentiel puisque l'on a découvert au mois de juin plusieurs lots en provenance de Chine dont le volume dépassait les 350 t. Cependant, ces 10 dernières années, le Mexique n'a pas importé plus de 30-40 t/an en moyenne puisqu'il s'agit d'un pays nettement producteur.

Fin août 2002, les USA ont aussi décelé la présence de chloramphénicol dans des miels en provenance de Chine. Plus de 50 conteneurs ont été saisis par les services des douanes et tous les miels provenant de ce pays ont été soumis à des analyses rigoureuses.

2.4.2. Mesures fiscales

La crise économique en Argentine fin 2001 a débouché sur la mise en œuvre par le gouvernement de toute une série d'actions qui soutiennent avantageusement ses produits à l'exportation.

En janvier 2002, une baisse de 21 % à 10,5 % de la TVA sur le miel a été introduite afin d'encourager les ventes à l'exportation. Plus tard, en avril de la même année, le gouvernement a publié au Journal officiel une résolution par laquelle il introduit un droit de 10% à l'exportation de miel, droit répercuté au niveau du prix de vente.

2.4.3. Mesures de protection et de soutien des productions indigènes

a-Mesures antidumping des USA (2001) :

L'Argentine et la Chine sont les principaux fournisseurs de miel des USA puisqu'ils représentent plus de la moitié des achats en miel de ce pays. L'entrée de ces miels à très bas prix a amené le gouvernement américain à prendre des mesures de régulation de ces importations afin de protéger la valeur et le revenu de ses producteurs.

La " International Trade Commission " américaine a décrété le 7 novembre 2001, des mesures de production du secteur américain du miel par le biais de mesures antidumping pour faire face aux importations de miel argentin (à 36,5 %) et chinois (à 40 %). Les droits s'appliquent à toutes les importations réalisées à partir du 31 mars 2001, date à laquelle ont été publiés les droits préliminaires. Suite à cela, les ventes de miel de l'Argentine aux USA ont baissé de 60% par rapport à l'an 2000 et pour la Chine, de 33 %.

Cette forte baisse des importations aux USA, qui coïncide avec une légère baisse de leur production en 2001, a déclenché une augmentation de 12 % des prix sur le marché intérieur, qui sont passés de 1,51 à 1,69 e/kg. Les mesures anti-dumping prises par le gouvernement permettent donc une protection du prix de la marchandise et du revenu des producteurs.

Face à cela nous voyons que les exportations de ces deux pays vers l'UE ont augmenté en 2001 par rapport à 2000. Dans le cas de l'Argentine, elles ont augmenté de 10 % et dans celui de la Chine de 12 %. On en déduit donc qu'une partie des ventes habituelles vers les USA a été réorienté vers l'UE.

b-Farm Bill des USA (2002) :

Avec le Farm Bill, les Etats-Unis introduisent des programmes de protection du revenu de leurs agriculteurs. Cette loi restera en vigueur pour les 6 prochaines années.

Dans le cas du miel, on introduit un mécanisme qui fixe un prix minimum (le "loan rate") de 1,32 Dollar/kg (révisable en fonction de l'évolution du marché) qui, étant donné les caractéristiques de leurs exploitations apicoles, garantit la viabilité de celles-ci. De cette manière, dès que le prix du marché est inférieur à ce prix (même si le produit a déjà été vendu), la différence sera immédiatement versée à l'apiculteur.

Ce système aura des répercussions considérables sur le commerce international et sur le prix mondial car, indépendamment de la situation de marché, le secteur apicole des USA bénéficiera de la garantie d'un prix fixe, et selon les analyses de nombreux experts, cela favorisera une tendance à la hausse de la production, comme cela peut être le cas d'autres produits agricoles.

Conclusion

Le marché du miel de l'UE présente une grande instabilité, comme le montrent clairement les données de la période 2001/2007 :

- Augmentation des importations.
- Diminution moyenne du prix d'importation de 16 %.
- Augmentation des échanges intra-communautaires de 38 %.
- Apparition de changements très significatifs parmi les principaux fournisseurs.

La nécessité de l'UE d'importer du miel pour satisfaire la consommation a facilité pendant de nombreuses années l'entrée de miels bon marché et de qualité douteuse (frelaté, présence de résidus, etc.) sur le marché européen. Cela a permis au commerce et à l'industrie européenne de tirer à la baisse les prix perçus par les apiculteurs de l'UE, avec, pour conséquence, une perte de revenus pour le secteur apicole. (Abeilles et fleurs, Gilles RATIA, 2001).

Le miel est un produit agricole non excédentaire au sein de l'UE mais qui dépend du va-et-vient du marché, car il n'est pas soumis à l'OMC (Abeilles et fleurs, Gilles RATIA).

Bien qu'il s'agisse d'une activité agricole fragile, qui cadre parfaitement avec les critères actuels de la réforme de la PAC (critères environnementaux, production de qualité...), il est laissé à son propre sort, aux dépens du marché mondial.

L'établissement temporaire de contrôles de qualité plus rigoureux en 2002 a donné raison aux producteurs européens, en ce qui concerne la mauvaise qualité de beaucoup des miels importés. Cela a produit un changement très important sur le marché européen du miel, et le blocage de l'entrée de miels chinois ainsi qu'une augmentation des prix perçus par les apiculteurs de l'UE de 30-50 % pendant la campagne 2002.

L'adoption aux USA de mesures protectionnistes pour leurs apiculteurs suppose d'importantes modifications des prix, ainsi que sur le marché de l'UE, ce qui modifie très sérieusement la rentabilité des exploitations apicoles européennes.

La signature de nouveaux accords préférentiels avec des pays tiers, qui utilisent toujours le miel comme monnaie d'échange, ouvrira d'autant plus notre marché et mettra en péril la viabilité de nos exploitations.

L'augmentation prévisible de l'offre de miel sur le marché européen pendant ces prochaines années peut entraîner une chute des prix encore plus grande que celle des cinq dernières années.

Chapitre 03 - La situation de l'apiculture en Algérie

L'apiculture n'est pas une activité nouvelle en Algérie, elle remonte à très longtemps, bien avant l'invasion Gréco-romaine, où on la retrouve sous sa forme primitive. Des gravures rupestres, retrouvées dans les grottes préhistoriques, témoignent de la présence de l'élevage de l'abeille parmi tant d'autres activités de l'agriculture.

De la ruche en terre battue à la Langstroth, en passant par celle fabriquée avec l'écorce du chêne liège ou en alfa, l'apiculture algérienne est passée par plusieurs étapes d'évolution.

La plus "révolutionnaire" est celle de la ruche moderne algérienne fabriquée par les apiculteurs, et qui s'apparente avec Langstroth, qui est une ruche à cadres à extraction verticale, à quelques différences près. Les spécificités de cette ruche ont été adaptées à la race d'abeille algérienne, *Apis mellifeca intermissa* et *Apis mellifeca sahariensis* considérée comme propolineuse.

Le passé de l'apiculture en Algérie ne peut en aucun cas être occulté, car cette activité a toujours fait partie de la vie agricole et économique du pays. Avant même la colonisation Française, les ports algériens exportaient vers l'Europe et vers l'orient du miel en jarre et de cire d'abeilles en blocs. Et durant longtemps l'agriculture algérienne a mené une apiculture traditionnelle dans des ruches confectionnées en toub, en férule, en liège.... Même durant la colonisation Française, ou le colon s'est accaparé les meilleures terres du pays sur lesquelles il a développé une apiculture moderne. Les ruches à cadres, Langstroth et Dadant, furent introduites durant cette période et c'est en 1 880 que fut créée la Société Algérienne d'Apiculture, à Bordj Menail, et qui ne comptait d'ailleurs que des éleveurs Européens.

L'apiculture algérienne, marginalisée par le colon, connaîtra de forts préjudices durant la guerre de libération causés par un grand nombre d'abandons et des destructions massives des ruches dans les forêts et dans les montagnes. Au lendemain de l'indépendance, l'urgence était de relancer l'appareil productif agricole sous le fouet d'une industrie industrialisante dans laquelle l'apiculture n'avait pas vraiment sa place. Toutefois, les adeptes de cet élevage se sont attelés à reconstituer le cheptel apicole perdu durant la guerre de libération, jusqu'au début des années soixante dix avec l'avènement des plans quadriennaux. Ce n'est qu'à partir de 1972 qu'une véritable mobilisation des moyens financiers, humains et matériels fut réellement ressentie. C'est ainsi qu'ont été lancées les coopératives apicoles et leurs unités dans plusieurs wilayas du pays, appuyées par l'Institut de Développement des Petits Elevages (I.D.P.E) de Baba Ali, qui deviendra en 1989 l'Institut Technique des Petits Elevages (I.T.P.E). Cet arsenal technico-administratif va permettre une véritable relance de l'apiculture algérienne en mettant à la disposition des apiculteurs (professionnels ou amateurs) toute la logistique nécessaire (ruches en bois, mielleries modernes, matériels apicoles, techniques de production,...) pour le développement de ce secteur. La formation, dans les centres de formation, dans les instituts, les universités, aidant permit d'asseoir l'apiculture sur des bases solides, surtout que d'autres structures d'appui comme l'I.N.M.V, l'E.N.V, l'ONAPSA, l'I.N.R.A commencèrent à se spécialiser et à s'adapter aux exigences et à la demande de l'élevage en intrants.

Malheureusement, passée la période "faste" de distribution gratuite des ruches, l'apiculture algérienne va connaître une véritable régression, dans une conjoncture socio-économique difficile. Ainsi, l'Algérie de 1996 produit à peine 2000 tonnes de miel par an, avec un cheptel estimé à 250 000 ruches.

Avec la concurrence du marché extérieur, les problèmes d'insécurité, les incendies, l'augmentation des prix des équipements et des prix à la production, et d'autres soucis, l'apiculture algérienne vit des moments difficiles certes, mais qui demeurent circonstanciels compte tenu des atouts et des potentialités – à tous les niveaux – que possède le pays pour procéder à un redéploiement "mielleux" du secteur.

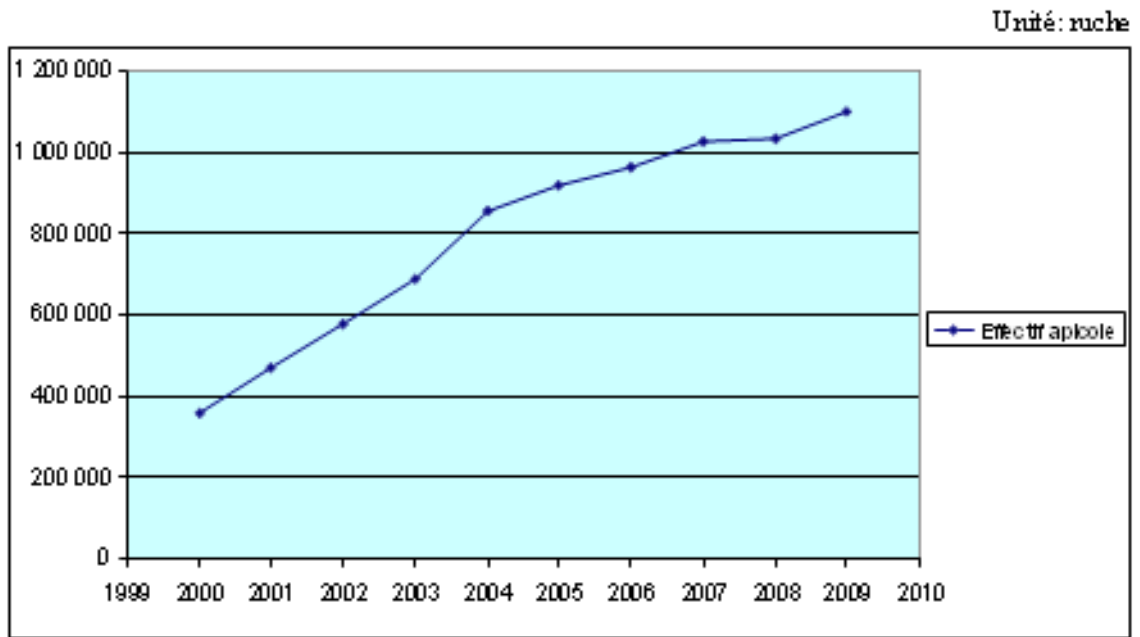
3.1. Le cheptel apicole en Algérie

Le cheptel apicole est réparti sur presque toutes les wilayas du nord du pays, de la plaine littorale jusqu'à la steppe. Le cheptel apicole est réparti sur 36 wilayas (soit les 3/4 des wilayas du pays), et ce sont 05 wilayas qui prédominent : Batna, Blida, Tlemcen, Tizi Ouzou, Boumerdès et à un degré moindre Médéa. Seules les wilayas de Boumerdès et Tizi Ouzou dépassent la barre des 60 000 ruches. Tizi Ouzou occupe la première place avec un effectif de 90000 ruches soit 8,71 % de l'effectif national. Suivi par Boumerdès avec un effectif de 470 ruches soit 5,85 % de l'effectif national.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Effectif	359	469	576	689	857	916	964	1 024	1 032	1 098
apicole	653	329	876	671	119	860	026	340	993	734
essaïm	60 385	145	147	261	312	280	197	264	153	192
		019	557	056	339	831	059	828	344	403

Tableau 10 : L'évolution nationale de l'effectif apicole

Source: MADR



Graph 04 : L'évolution nationale de l'effectif apicole

Source: MADR

L'étude de tableau n° 10 montre que le nombre de colonies a connu une courbe croissante 2000 à 2009, cette augmentation du nombre de ruches est due :

1. au nouveau dispositif, initié par le ministère de l'Agriculture dit PPDR (Projets de proximité du développement rural intégré), prévoit la distribution de 10.000 ruches ainsi que des soutiens financiers non négligeables au profit des apiculteurs, et qui offre à chaque stagiaire une dizaine de ruches pleines pour se lancer dans l'activité apicole et contribuer à son développement dans le cadre des différents programmes d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes.
2. a une session de formation en apiculture a été lancée le 12 janvier 2009 par l'Association des apiculteurs en collaboration avec la Coopérative apicole de la Chiffa, et des stages pratiques sont également prévus pour vulgariser l'élevage de la reine, la transhumance, la production de la gelée royale et le pollen, dans le but d'inciter les jeunes à solliciter des crédits dans le cadre des dispositifs de l'Ansej, laCnac et l'Angem qui prévoient des soutiens pour les investissements dans la filière.
3. A des aides de l'Etat Sur les 40.000 ruches installées dans la wilaya de Blida, en 2008.

3.2. Organisation de l'élevage apicole

3.2.1. Les apiculteurs

L'activité apicole est très vieille et ancrée dans les traditions agricoles et culturelles algériennes, et ce sont plusieurs couches socio-culturelles qui se passionnent pour l'élevage de l'abeille. La composante humaine y est diversifiée: enseignants, universitaires, agriculteurs, horticulteurs, commerçants

S'agissant du nombre d'apiculteurs, les statistiques diffèrent la aussi ; certains, trop optimistes, parlent de 70 000 apiculteurs (chambre d'agriculture de wilaya), ou de 40 000 apiculteurs (selon l'Association Algérienne de l'Apiculture et des Amis de l'Abeille), mais au dernier recensement de Ministère de l'Agriculture on compterait à peine 24 000 apiculteurs répartis sur 37 wilayas.

En dix ans, le nombre d'apiculteurs n'a pas vraiment évolué puisqu'en 1986, ils étaient 24 500 dont 9500 sont des apiculteurs traditionnels. En général, on distingue trois types d'apiculteurs, soit intégrés à l'agriculture ou bien activant en dehors du secteur :

- Des professionnels, au nombre réduit.
- Des semi professionnels.
- Des amateurs, dont le nombre est plus important.

Depuis quelques années, les apiculteurs s'activent autour des coopératives spécialisées, des associations d'apiculteurs de wilaya, régionale ou nationale. Actuellement, il existe 24 associations de wilaya comptant 1 943 adhérents soit (8%) des apiculteurs recensés. Ces associations, à leur tête l'association nationale des apiculteurs et des amis de l'abeille, s'attèlent à faire reconnaître le métier d'apiculteur en Algérie à défendre la profession et lui donner sa véritable place dans l'échiquier économique national.

Sur la plan international, l'Algérie est affiliée depuis 1990 à la Fédération Internationale des Associations des Apiculteurs, et elle est membre de l'association des apiculteurs des pays arabes créée en Février 1993 et dont siège se trouve au Caire. Cette situation lui permet de participer aux congrès et colloques organisés un peu partout dans le monde (France, Grèce, Angleterre,...)

3.2.2. Les productions apicoles

Les produits de l'apiculture sont essentiellement le miel et à un degré moindre la cire. Les autres produits tels la gelée royale, le venin d'abeille ou la propolis sont l'apanage de quelques apiculteurs passionnés. La production nationale de miel connaît, d'une manière à une autre, des hauts et des bas en fonction des aléas climatiques, des problèmes de maladies et du potentiel productif mis en place.

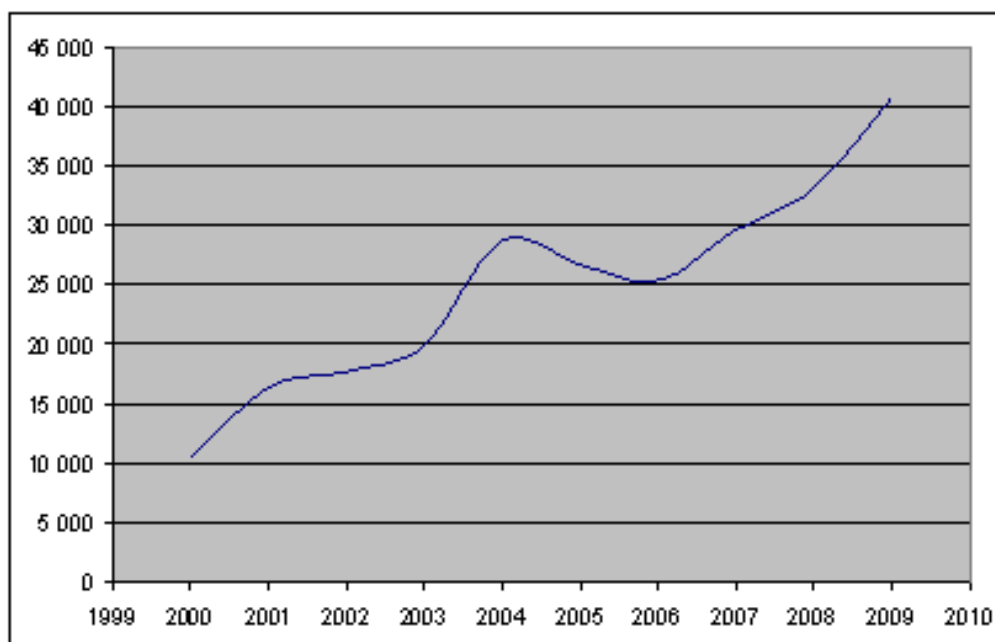
Ainsi, durant les dix dernières années, comme l'illustre le tableau n°, la production moyenne annuelle de miel est de 2 159 tonnes avec une augmentation de production chaque année ; mais cette production ne couvre que 50 % des besoins nationaux.

Tableau 11. L'évolution de la production nationale du miel : Unité: quintaux

	1991/1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Production(en Qx)	16 900	10 538	16 388	17 692	19 833	28 751	26 661	25 430	29 594	33 123	40 820

Source: Ministère de l'agriculture.

Unité : quintaux



Graphe 05. L'évolution de la production nationale du miel

Source: Ministère de l'agriculture

Les rendements oscillent entre 2 kg/ruche en élevage traditionnel et 15 kg/ruche en élevage moderne, et on estime qu'en Algérie on ne récolte que les 10% du patrimoine naturel mellifère. Le rendement moyen national, lui reste faible avec 10 kg/ruche. Par ailleurs, la production nationale ne suffit pas pour couvrir la consommation nationale. La consommation de miel en Algérie reste très faible, elle de 200 à 300 grammes par an et par habitant, soit 50 % de cette consommation est importée. Cette dernière est passée de 80 g/habitant/an en 1987 à 200 g/habitant/an actuellement, soit dix sept fois moins que la consommation dans les pays développés. Elle n'est pas, semble-t-il, encouragée par l'évolution des prix en vigueur sur le marché local, En Europe, par exemple, la consommation de miel est de 3,5 kg/habitant/an. Quant aux prix des miels ils varient d'une région à une autre en fonction de la pratique elle-même. Le kilogramme de miel atteindre 2 800 DA ou plus s'il est considéré comme "pur" et "médicamenteux", mais en général la fourchette nationale tourne autour de 1 200 DA le kg.

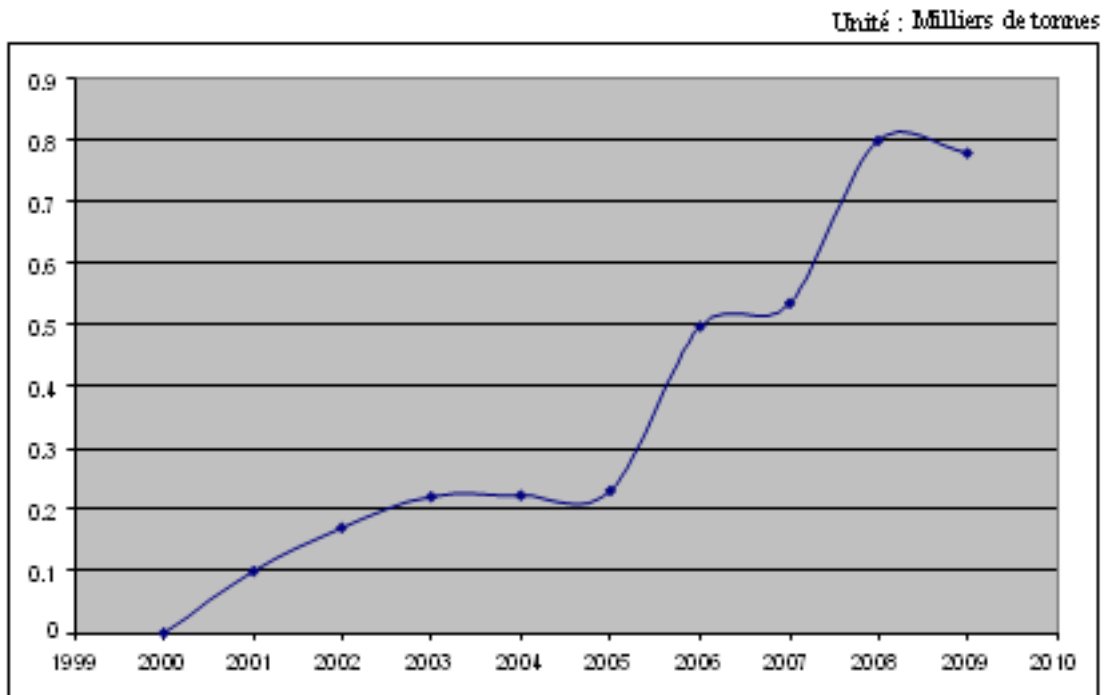
Le miel algérien connaît rarement des problèmes de vente, bien au contraire on fait appel à l'importation pour couvrir la demande nationale. Arrêtée en 1985, sous l'effet de la loi n° 85-05 du 16 février 1985 relative à la protection et à la promotion de la santé, l'importation du miel a repris à partir de 1992 avec la libération du marché aux importations. Le tableau n° 12 représente l'évolution des importations les dix dernières années.

Tableau 12: L'évolution des importations du miel

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Quantité	0,001	0,100	0,172	0,222	0,225	0,231	0,498	0,535	0,800	0,779
Valeur	0,016	0,208	0,182	0,008	0,117	0,199	0,026	0,535	0,778	0,992

Quantité: Milliers de tonnes. Valeur: Millions dollar US

Source: Algex



Graph 06. L'évolution des importations du miel

Source : réalisé à partir des données Algex.

Les principaux fournisseurs de l'Algérie en miel et cire d'abeille sont les pays du bassin méditerranéen, à savoir la France, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, etc. et l'enveloppe en devises allouée à ces importations ne fait d'augmenter chaque année. En 2009, par exemple 0,992 millions \$ us de francs ont été déboursés par les caisses de l'Etat pour l'importation du miel. Ces dollars pourraient être économisées ou réinvesties autrement s'il y a une véritable politique apicole encourageant la production du miel, mais aussi d'autres produits, non moins importants, comme la gelée royale et le venin d'abeille nécessaire pour la médecine humaine ou la cosmétique, la propolis, la production des pollens multif floraux et monofloraux.

Tableau 13. L'évolution des exportations du miel

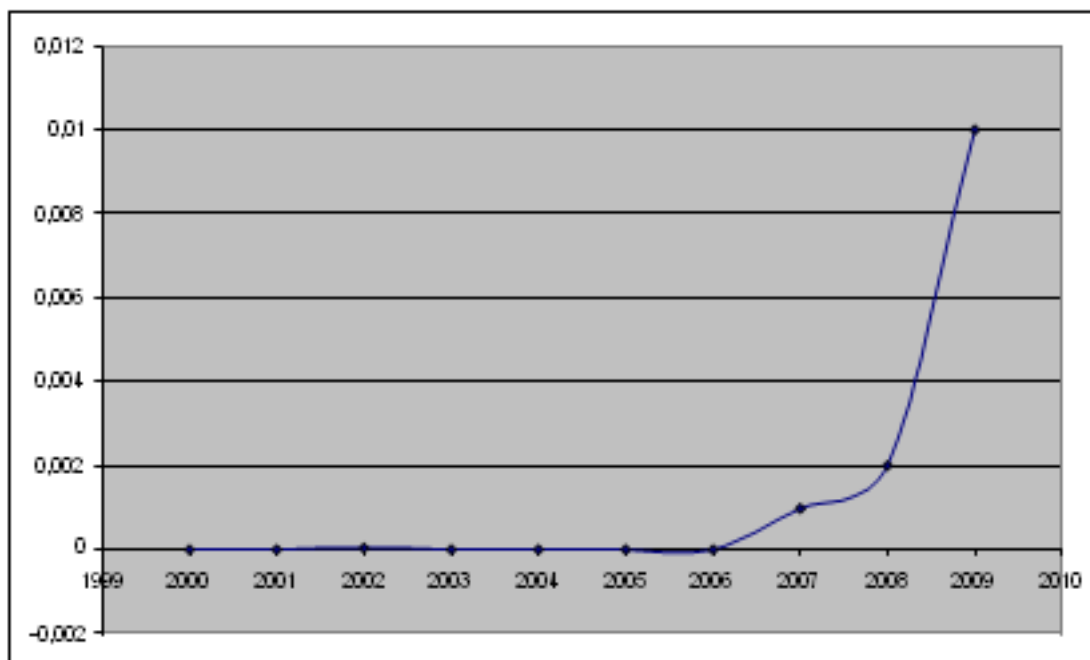
Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Quantité	Néant	Néant	0,00004	0,000002	*	Néant	Néant	0,001	0,002	0,01
valeur	Néant	Néant	0,0001	0,000004	Néant	Néant	Néant	0,001	0,002	0,01

Source: Algex.

Quantité: Milliers de tonnes.

Valeur: dollar US

Unité : Milliers de tonnes



Graphe 07: L'évolution des exportations du miel

Source : réalisé à partir des données Algex

3.2.3. Les principales ressources mellifères en Algérie

Les potentialités mellifiques du pays sont plus importantes et on peut aisément aller vers l'installation de 500 000 à 600 000 colonies, si on exploite toutes les ressources cultivées et spontanées. La production grâce à la transhumance, peut s'étaler sur toute l'année, mais certaines saisons restent de tout de même marquées.

Le début du printemps, avec la récolte du néflier, des agrumes et les fleurs des autres végétaux notamment l'arboriculture.

Le début de l'automne, avec le tournesol, la bruyère, le trèfle, l'arbousier, l'eucalyptus, le sainfoin et autres. On distingue aussi un miel de miellat en montagne et un miel de nectar en plaines. En gros, quatre zones de production peuvent être mises en relief:

- La zone littorale: miel d'agrumes, miel d'eucalyptus.
- La zone de montagne: miel de lavande, miel de toutes les fleurs.
- La zone des hauts plateaux: miel de sainfoin, miel de romarin.
- La zone de maquis et forêts; miel de toutes les fleurs.

Comparativement aux pays d'Europe, qui jouissent de possibilité plus importantes (pluviométrie abondante, forêts, arboriculture fruitières, oléagineux, technique de pointe en matière d'élevage et de transformation,). L'Algérie est freinée par un certain nombre d'aléas climatiques (sécheresse, sirocco, ...) ou de vols et de vandalisme qui font que l'élevage apicole ne s'étend pas au-delà de certaines limites parcellaires ou administratives.

3.2.4. Soutien et appui à la production apicole

Tout développement envisagé suppose une politique conséquente basée sur la formation de cadres et techniciens spécialisés, sur un encadrement des apiculteurs sur le terrain, sur la mise en place de structures et infrastructures d'appui à la production et enfin une enveloppe financière répondant à une demande étudiée en intrants et outils de production. La création des coopératives spécialisées a été faite dans ce sens avec comme tâches principales le développement de l'activité, la formation, l'augmentation du cheptel apicole, la fabrication et l'approvisionnement en matériels apicoles. Passée l'époque des distributions gratuites des ruches pour l'emploi des jeunes et des importations massives d'équipement d'élevage, ces coopératives n'ont pas échappé aux restrictions financières que vit le pays, et sur les 23 coopératives existantes 10 seulement sont opérationnelles à 60% et leurs activités se limitent à:

- La commercialisation des produits de la ruche.
- La revente du matériel avec marge bénéficiaire.
- La fabrication des ruches quand le bois est disponible et pas très cher.

Les coopératives de jeunes et les associations d'apiculteurs créées ces dernières années sont dynamiques et essayent tant bien que mal de fournir tout l'appui technique et matériel pour la profession.

Les structures étatiques comme l'I.T.P.E, l'I.N.M.V, l'ONAPSA, les chambres d'agriculture, le ministère de l'agriculture, chacun dans son domaine, s'efforcent de promouvoir et développer la production apicole sans pour autant atteindre les objectifs jusqu'ici fixés.

Dans les pays développés d'Europe et avant la mise en place de la C.E.E, les apiculteurs, à travers leurs associations et syndicats apicoles, ont toujours bénéficié de l'attention des pouvoirs publics. Ces soutiens accordés à tous les niveaux de l'Algérie concernés revêtent des actions multiformes allant des subventions aux prix promotionnels lors des salons et foires, vont prendre une ampleur conséquente avec l'avènement de la C.E.E. (UNAF, 2006) C'est ainsi que l'apiculture va bénéficier au même titre que l'agriculture de soutiens financiers auxquels s'ajoutent des mesures d'ordre fiscal partant sur la vente des produits de la ruche. Les textes législatifs et réglementaires deviennent communs à tous les pays de l'Union Européenne. Cette harmonisation des textes et du marché des produits apicoles va avoir des répercussions positives sur la compétitivité, les rendements et la qualité des produits destinés aux consommateurs et utilisateurs.

Cette politique de soutien est également appliquée dans les pays les plus producteurs comme les U.S.A., le Canada, l'Argentine, les pays Scandinaves, le Japon et la Chine.

Dans tous ces pays, les apiculteurs sont obligés de produire et de vendre conformément aux normes touchant chaque production y compris celles des abeilles: miel, gelée royale, cire, pollen et propolis.

En Algérie, les normes n'existent pas encore et il y a un vide juridique total dans ce domaine. Certes, il existe plusieurs réglementations concernant l'apiculture qui ne sont pas parfaites mais qu'il faudrait les adapter aux réalités du pays et les rendre évolutives avec le temps.

Les apiculteurs dans les pays développés s'appuient sur une multitude de laboratoires pour connaître et contrôler la qualité de leurs produits, chose non pratiquée en Algérie. La non pratique du contrôle qualité est dû à l'absence d'un personnel formé pour analyser et interpréter les résultats de ces produits et ce, malgré les laboratoires et équipements dont

dispose le pays. Même les fiches polliniques permettant de déterminer la dominante des miels, donc leur arôme en fonction du nectar et du pollen, font défaut.

L'évolution algérienne de la consommation, de la production et du commerce extérieur du miel, témoigne encore des efforts qui restent à accomplir par le secteur privé et les institutions en charge de ce secteur, pour une résurgence authentique du monde de l'apiculture. Les données suivantes attestent qu'en dépit de quelques progrès louables mesurés, par exemple, par la croissance du nombre d'apiculteurs, ces dernières années, la promotion d'une telle production doit se poursuivre avec encore plus de vigueur, afin d'en accroître la consommation nationale, d'abord, et les exportations ensuite.

Sur l'ensemble de la période 2000-2009, les exportations algériennes furent quasiment nulles par rapport à un volume global d'importation évalué à plus de 3 500 tonnes. La consommation de miel en Algérie reste très faible, elle de 200 à 300 grammes par an et par habitant, n'est pas, semble-t-il, encouragée par l'évolution des prix en vigueur sur le marché local. Ces derniers pouvant varier dans une fourchette de 1 500 à 3 500 DA le kilogramme pour un miel de qualité.

Dans ce contexte, l'Algérie met en œuvre un dispositif juridique qui régit la consommation et la commercialisation, représenté par les salons et réglementation.

Réglementation et salons: En Algérie, le dispositif juridique qui régit la consommation, la production et la commercialisation du miel est défini par la loi d'orientation agricole de 2008, sur laquelle repose les recommandations les plus fortes des apiculteurs algériens pour sa promotion. Celles-ci l'essentiel, s'articulent autour des idées suivantes :

- Elaboration d'un cahier de charge pour un suivi de la production, grâce à une traçabilité qui permettra notamment de mieux localiser les ruches et d'identifier correctement les lots de miel.
- Création d'une marque collective pour les miels d'Algérie et d'une appellation d'origine, afin de mettre en lumière les spécificités locales de leurs productions.
- Mise en place d'une politique de contrôle sanitaire rigoureuse, afin notamment qu'il n'y ait pas de nourrissage pendant les miellées et que le taux d'hydroxyméthylfurfural (HMF), lié au mauvais stockage, à l'excès de chauffage au vieillissement du miel, ne dépasse pas les normes requises. Il convient ici, de rappeler que la législation française interdit certains rajouts comme le sirop de glucose additionné, la fécule ou la craie.

a- politique à promouvoir sur la qualité des miels en Algérie :

- Engagement de l'Etat (loi d'orientation agricole 2008)
- Engagement de la filière par la création d'un groupement qualité
- Le respect d'un cahier des charges
- Contrôles par un organisme indépendant
- Une information fiable est accessible: l'étiquetage.

Les fonctions de la politique de qualité :

- Structurer la filière apicole
- Sur la production (associations coopératives)
- Sur le marché (segmentation, lutte contre la libéralisation)
- Mieux valoriser le miel

- Répondre aux aspirations des consommateurs

Stratégie pour les miels d'Algérie:

Dans le but de l'identification et la valorisation du miel algérien, parce que les miels d'Algérie sont réputés, donc il est nécessaire de les protéger par la mise en place des stratégies, parmi les quelles :

Mise en place d'une marque collective qui va apporter :

1.à la filière

- Lutte contre les fraudes « les vides juridiques »
- Éviter une banalisation de nos miels.
- Valorisation de l'apiculteur.
- Une démarche fédératrice

2. Au miel d'Algérie

- Une typicité caractérisée et authentifiée,
- Un outil de promotion.
- Aux consommateurs
- Des produits à l'origine et à la qualité certifiées ... « une réponse »

Bâtir une promotion de la marque auprès des consommateurs :

- Affiches en magasins ou sur les stands
- Fêtes de miel
- Formation des apiculteurs à la communication sur leurs produits (techniques de marketing)

Conclusion

L'apiculture en Algérie possède de réelles possibilités de se développer eu égard aux immenses potentialités qui ne demandent qu'à être exploitées et certaines sources bibliographiques situent même ces potentialités entre 20.000 à 40.000 tonnes de miel/an.

Le miel algérien doit être promu pour contrecarrer la concurrence déloyale du miel importé, vendu à bon marché et dont la qualité laisse souvent à désirer. Selon un apiculteur, le miel importé provient généralement de Chine via l'Arabie Saoudite et contiendrait parfois des composants chimiques pouvant être nocifs pour la santé. »Les apiculteurs algériens espèrent collaborer un jour avec les salons de beauté et d'esthétique, les hôpitaux et les firmes pharmaceutiques comme cela se fait à l'étranger, puisque la médecine, la forme et la beauté ont toujours eu besoin du miel et de ses dérivés. Le miel algérien est très apprécié à l'étranger est peut constituer une source de ressources en devises, comme il est très demandé au plan local, d'où la nécessité d'encourager le développement de sa production.

L'amélioration des rendements de différents produits des ruches dans la région à l'instar du miel, la cire, pollen, gelée royale ou le venin, devrait ouvrir des perspectives prometteuses dans nombres de filières que se soit agro-alimentaire, pharmaceutique ou cosmétique. Cependant, les difficultés de la filière apicole sont multiples. Victime de la marginalisation, ou

encore du bouleversement du climat et de l’usage intempestif des insecticides, les raisons qui font peser une menace certaine sur l’abeille et l’activité apicole sont nombreuses.

Chapitre 04- La présentation et le traitement des résultats de l'enquête

Introduction

A l'issue de l'examen de la situation actuelle de l'apiculture dans les wilayas d'Alger, Blida et Boumerdes dans le dessein de déterminer les coûts de production et auditer les itinéraires techniques suivis par les apiculteurs ; le présent chapitre se propose d'exposer :

Le coût de production pour (1) un kilogramme de miel Expliquer la différence de performance entre producteurs

4.1. Au niveau des apiculteurs

4.1.1. Analyse et typologie des exploitations agricoles

Les résultats de l'enquête ont été codés pour aborder la diversité des exploitations par voie statistique. Nous avons effectué une analyse de corrélation entre les variables, l'influence des facteurs et des liens qu'ils entretenaient entre eux. Nous avons effectué ensuite une typologie en utilisant la méthode d'analyse en composantes principales (ACP) à l'aide du logiciel STATISTICA 6.

Pour la typologie, huit critères présentant un poids significatif dans l'analyse des corrélations des 19 variables quantitatives ont été retenus: Nombre de ruchers, nombre de ruches, rendement par ruches, nombre de récoltes, marge d'un kilogramme du miel, coût d'un kilogramme du miel, coût des produits vétérinaires par ruche et part d'autofinancement.

Corrélations significatives marquées								
	Nbr rchers	Nbr rches	Rend/rche	nombre de récolte	marge 1 kg miel	coût 1kg miel	coût PV/Rche	part d'autofinan
Nbr rchers	1,00							
Nbr rches	0,76	1,00						
Rend/rche	0,23	0,59	1,00					
nombre de récolte	0,6	0,45	0,12	1,00				
marge 1 kg miel	-0,13	0,04	0,59	-0,20	1,00			
coût 1kg miel	0,14	-0,03	-0,59	0,20	-0,99	1,00		
coût PV/Rche	0,47	0,53	0,21	0,59	-0,50	0,50	1,00	
part d'autofinan	0,06	0,35	0,11	0,02	-0,16	0,17	0,33	1,00

Tableau 14: Corrélation entre les variables initiales de l'ACP

Source: Établi par nous à partir des données de l'enquête.

L'étude de la matrice de corrélation montre l'importance de la relation entre le nombre de ruches et le nombre de récoltes en fonction du nombre de rchers. Ce sont les apiculteurs qui ont le plus de ruches qui récoltent le plus de miel.

Nous constatons une forte corrélation entre le rendement du miel par ruche et la marge d'un kilogramme du miel. On distingue aussi qu'il y a une importante corrélation négative entre la marge d'un kilogramme du miel et le coût de ce dernier, c'est-à-dire plus le coût d'un kilogramme du miel est important, la marge de ce dernier est faible.

a) Détermination des axes principaux

Les éléments de la matrice des vecteurs propres sont les coordonnées des variables initiales sur les axes principaux (tableau 14). Cette matrice permet de représenter les variables initiales sur un, deux ou trois axes ou même plus.

Tableau 15: Matrice des vecteurs propres: (coordonnées des variables «actives» initiales sur les deux premiers axes principaux

Coord. factorielles des var., basées sur les corrélations Variables Actives	Variables Actives	
	Fact. 1	Fact. 2
Nbr rchers	0,74	0,34
Nbr rches	0,70	0,59
Rend/rche	0,10	0,89
nombre de récolte	0,72	0,17
marge 1 kg miel	-0,56	0,80
coût 1kg miel	0,57	-0,79
coût PV/Rche	0,87	-0,006
part d'autofinan	0,37	0,04

Source: Etabli par nous à partir des données de l'enquête.

Les éléments de la matrice diagonale des valeurs propres représentent la variance des exploitations sur l'axe correspondant, comme le montre le tableau suivant

Tableau 16: Variance des variables initiales sur les axes principaux

Val. Propres (matrice de corrélation) & stat. associées. Variables actives seules					
Axes	Val. propre	% Total variance	Cumul	Val.propre	% Cumul
1	3,15	39,38	3,15		39,38
2	2,58	32,29	5,73		71,67
3	1,08	13,52	6,81		85,19
4	0,53	6,62	7,34		91,81
5	0,44	5,58	7,79		97,39
6	0,12	1,59	7,92		98,98
7	0,08	1,00	7,99		99,98
8	0,001	0,016	8,00		100

Source: Etabli par nous à partir des données de l'enquête.

L'examen de ce tableau montre que la variance des exploitations est de 3,15 sur le premier axe (c'est la variance maximale), et de 2,18 sur le deuxième axe. La part de toute l'information initiale visible (qualité de représentation) sur le plan principal est de l'ordre de 71 %.

b) Etude des variables sur le cercle des corrélations

La matrice des vecteurs propres permet de représenter les variables sur le plan principal. L'examen du cercle des corrélations sur le plan principal (figure n° 1) montre que les variables: nombre de ruches, nombre de ruchers, nombre de récoltes, rendement par ruche et la part d'autofinancement sont situées sur la même direction et en même sens. La direction de ces cinq variables est en opposition avec le coût d'un kilogramme du miel. Nous pouvons conclure que sur une exploitation, si le nombre de ruches est important, le coût d'un kilogramme du miel est faible.

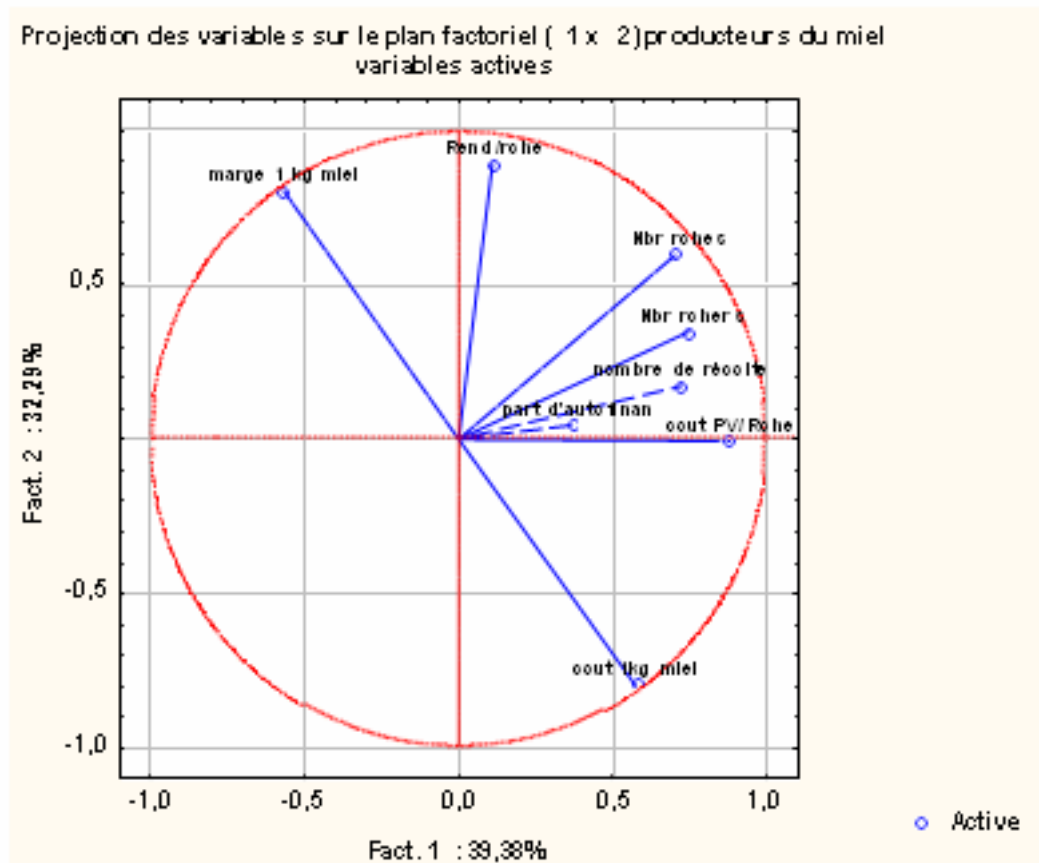


Figure 01: Cercle des corrélations de l'ACP sur le plan principal

c) choix d'une classification des exploitations

Le logiciel STATISTICA 6 fournit un arbre de classification hiérarchique des exploitations. Pour choisir une coupure de cet arbre en classes, on étudie la progression de l'inertie inter-classes pour différentes coupures. En examinant les résultats du logiciel concernant la progression de l'inertie inter-classes, on remarque que les valeurs de cette dernière avant et après itérations sont les mêmes à partir de la coupure de l'arbre hiérarchique en 3 classes.

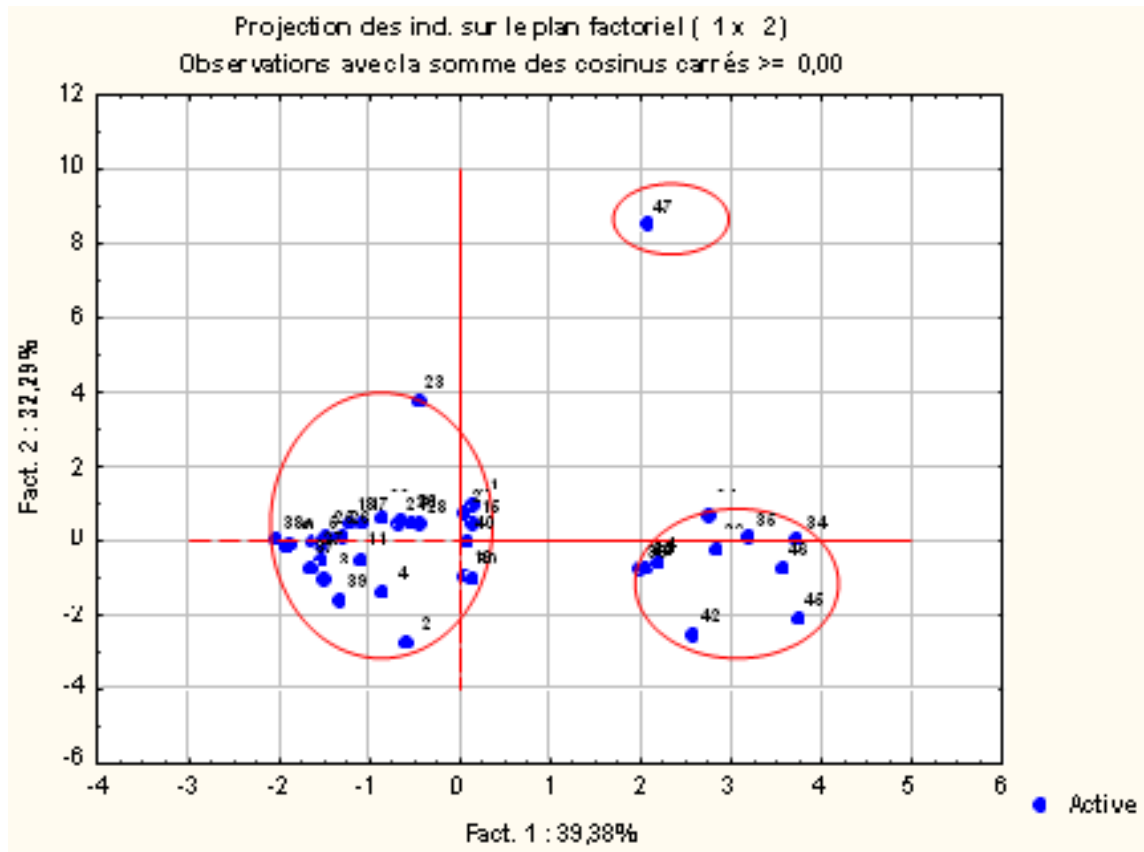


Figure 02: Représentation des groupes

- Classe 1 : Cette classe regroupe les apiculteurs qui possèdent 300 ruches et 3 ruchers
- (47) Classe 2 : Cette classe regroupe les apiculteurs qui possèdent entre 100 et 200 ruches
- Classe 3 : Cette classe regroupe les apiculteurs qui possèdent inférieur à 100 ruches

4.1.2. Interprétation des résultats de l'enquête

a) Les performances techniques de la filière apicole

a.1) Conduite du rucher et maîtrise de l'itinéraire technique :

L'apiculture moderne nécessite une grande technicité et de nombreuses interventions de l'apiculteur sur ses ruches, afin d'agrandir ou de réduire à volonté le volume dont disposent les abeilles, d'examiner tous les rayons sans perturber la colonie, de fabriquer artificiellement des essaims, de remplacer les reines âgées ou déficientes, d'extraire le miel par centrifugation sans détruire les rayons, d'agir efficacement sur le développement de la colonie, de déplacer les ruches d'une zone à une autre pour une meilleure utilisation des ressources mellifères. L'apiculteur peut aussi pratiquer la délicate opération d'élevage des reines et la sélection des souches les plus productives, l'apiculture transhumante – qui consiste à déplacer les ruches en fonction de la floraison de certaines plantes pour obtenir des miels spécifiques, le contrôle de l'essaimage naturel, les apports de nourriture destinés à accélérer le développement des colonies.

La pratique des différentes techniques est distribuée comme suit chez les apiculteurs enquêtés: Transhumance: 100 % Nourrissement: 87 % Traitement: 100 % Vide sanitaire: 63 % Essaimage artificiel: 62 % Doublage: 25 %

a.2) Le niveau de d’instruction des apiculteurs:

Chez la majorité des apiculteurs, la connaissance en apiculture est héritée de père en fils depuis des générations. La pratique de l’apiculture en mode moderne se trouve favorisée par un bon niveau d’instruction. Or d’après les résultats de l’enquête, les apiculteurs les mieux instruits sont les plus jeunes. C’est donc la catégorie d’apiculteurs jeunes qui doit être prioritaire pour la réussite des actions de formation et de développement sachant que les techniques apicoles et la capacité à s’auto former après les initiations nécessitent un minimum d’instruction. Donc d’après les résultats de l’enquête, les apiculteurs sont répartis comme suit Niveau supérieur: 50 % Niveau moyen: 25 % Niveau agricole: 25%

b) Analyse du coût de la production du miel et des performances économiques des producteurs

Tableau 17: Le rendement du miel par wilaya:

Wilaya	Le rendement (kg)	Le rendement de toutes les zones (kg)
Alger Blida Boumerdes	10010 9880 16530	39420

Source: Fait à partir des données de l'enquête

b.1) Coût de production

Le coût de production est l'ensemble des charges fixes (le matériel, les amortissements des ruches) et des charges variables (la main d'œuvre, les produits vétérinaires et le nourrissage) liées à la production du miel.

Coût de production (DA/Kg) = (Charges fixes + charges variables) / la production totale du miel En termes de structure, le coût du miel peut être décomposé comme suit:

i) Le nourrissage

Le nourrissage est l'apport de nourriture aux abeilles :

- Parce qu'elles manquent de vivre
- Parce qu'elles pourront en manquer dans les jours où les mois qui viennent
- Parce que l'apport de nourriture favorisera l'activité des colonies, donc leur production utile à l'apiculteur.

Dans la zone d'étude, 87 % des apiculteurs pratiquent le nourrissage. La période correspondante à cette action se situe essentiellement durant le période hivernale, période critique où les abeilles doivent survivre.

Concernant la nature du sucre utilisé, les apiculteurs utilisent le sucre de commerce. Certains apiculteurs utilisent :

- Le pollen et le miel
- Sucre
- Sirop

Les apiculteurs utilisent 10 kg du sucre par ruche durant la période hivernale (Novembre, Décembre et Janvier). Le prix du sucre étant de 80 DA, chaque ruche nécessite donc 800 DA de sucre.

ii) Le traitement

Dans l'ensemble, la zone d'étude enregistre une faible couverture en matière de santé animale surtout pour l'abeille puisqu'on ne compte aucune compétence spécialisée dans la pathologie de l'abeille. Par ailleurs, ils sont seulement 2 % des apiculteurs qui déclarent faire appel au vétérinaire, soit pour des diagnostics ou des traitements. La majorité des apiculteurs fonde le traitement et la lutte contre les prédateurs eux-mêmes.

On peut diviser les maladies des abeilles en celles qui frappent les adultes et celles qui affectent le couvain. Au niveau des élevages, la varoase est la maladie la plus citée, suivie par la loque européenne. D'autres maladies sont déclarées par les apiculteurs comme la loque américaine et l'acariose. La varoase touche tous les types d'apiculteurs et elle se trouve beaucoup plus chez les élevages modernes.

iii) Le coût du transport

Le coût du transport varie selon les ruchers, la distance à parcourir et la nature du moyen de transport loué. La plupart des apiculteurs vendent leur miel sur place.

iv) Le coût de la terre

Le coût de la terre est valorisé par une quantité du miel, le propriétaire prend 500 grammes par ruche, soit l'équivalent de 600 DA par ruche.

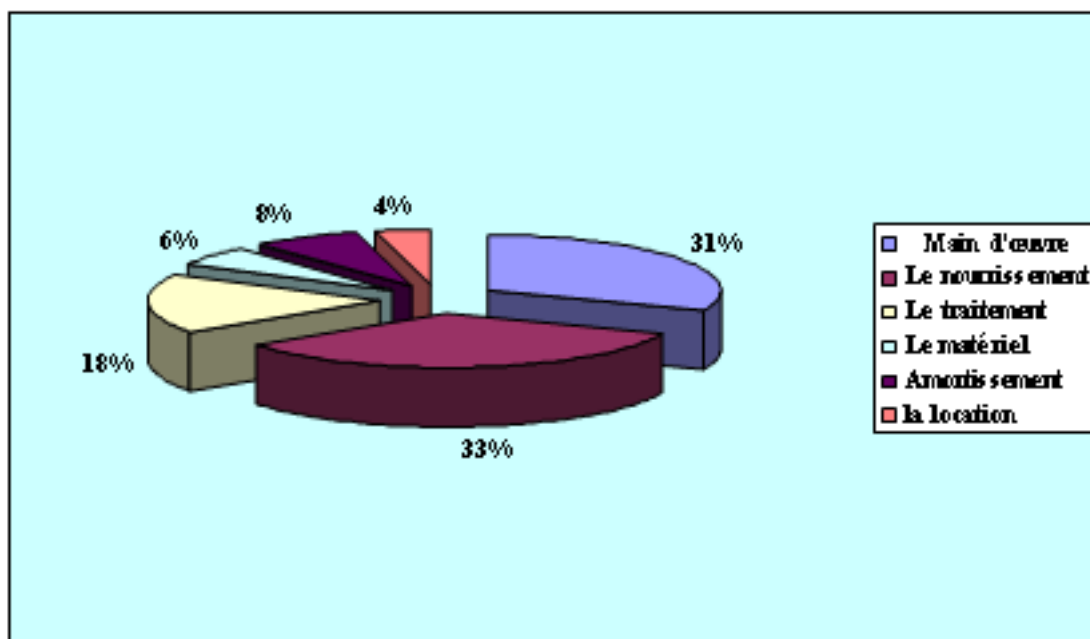
v) Le matériel

La valeur du matériel varie d'un apiculteur à un autre. Le matériel utilisé par apiculteurs se compose des combinaisons, des gants, des voiles, des couteaux, des lèves cadre, des enfumoirs, des nourrisseurs et des extracteurs du miel.

Désignation	Classe 01		Classe 02		Classe 03	
	Coût moyen (DA/ruche)	Coût en %	Coût moyen (DA/ruche)	Coût en %	Coût moyen (DA/ruche)	Coût en %
1- Main d'œuvre	723	31	577	25	363	18
2- nourrissage	800	34	734	32	731	37
3- Le traitement	411	17	418	18	426	22
4- Le matériel	132	6	146	6	123	7
5- Amortissement	180	8	180	8	180	9
6- La location de la terre	88	4	266	11	141	7
Total	2 334	100	2 321	100	1 964	100
Coût moyen d'un kg du miel	233,4		232,1		196,4	

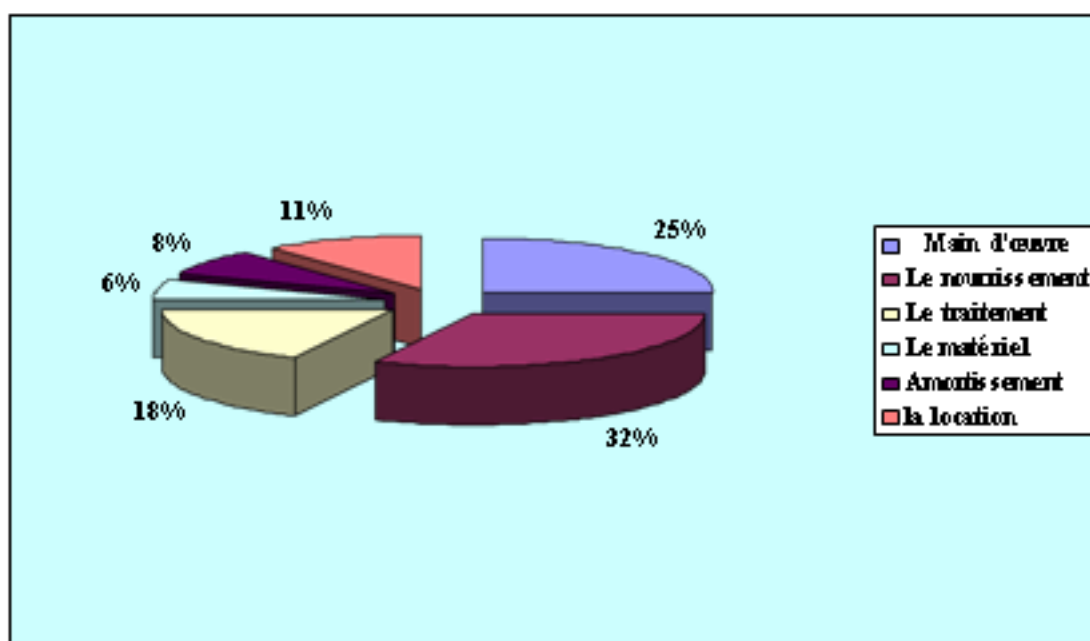
Tableau 18 : Les différentes charges de production par classe

Source: Fait à partir des données de l'enquête.

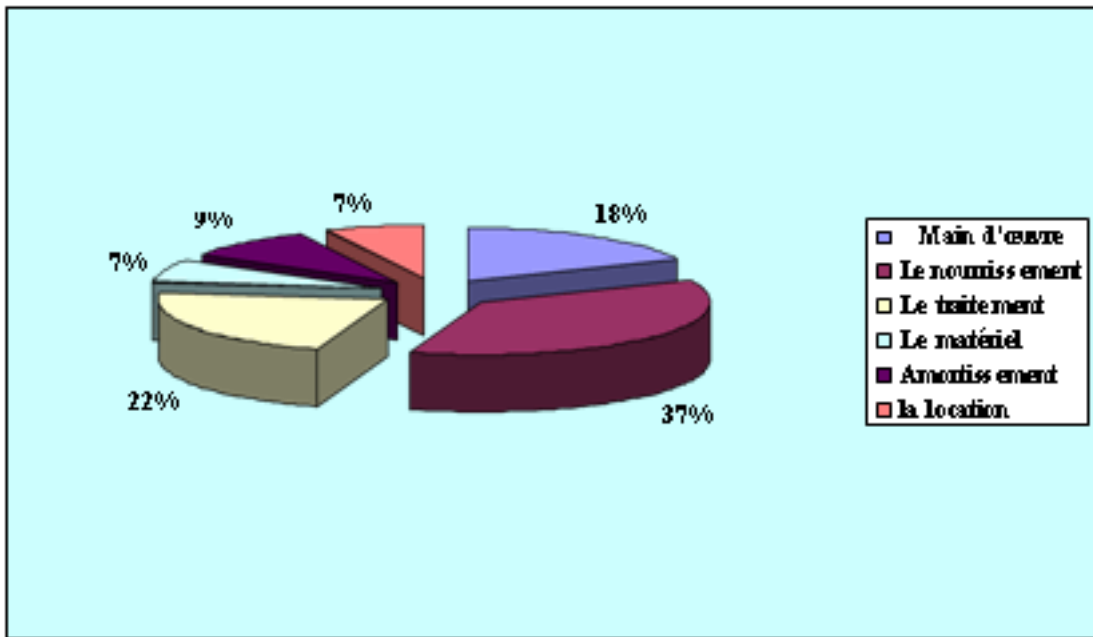


Graph 08 : La répartition des charges de la classe 1

Source : Fait à partir des données de l'enquête.



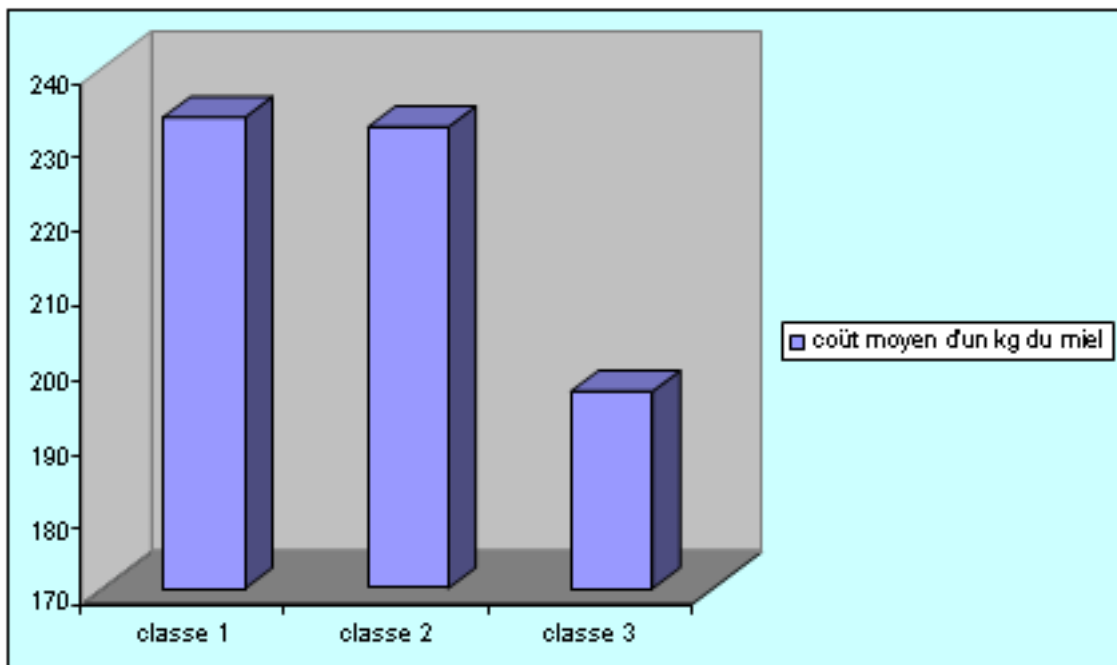
Graph 09 : La répartition des charges de la classe 2



Graph 10 : La répartition des charges de la classe 3

Source : Fait à partir des données de l'enquête.

Ces trois graphiques montrent que la plus importante charge est attribuée au nourrissage avec 34 % dans les classes 1, 32 % dans la classe 2, et 40 % dans la classe 3 ce qui prouve que le nourrissage joue un rôle important dans l'augmentation de la production. La main d'œuvre vient en deuxième place dans les classes 1 et 2, par contre c'est le traitement qui occupe la deuxième place dans la classe 3.



Graph 11: Le coût de production par classe.

Source : Fait à partir des données de l'enquête.

Les résultats de notre enquête, montrent que le nombre de ruches a un effet sur le coût de production, le coût le plus important qui est de 233,4 DA/kg est enregistré dans les exploitations qui ont un nombre de ruches inférieur à 60 ruches. Le moins élevé est enregistré dans les exploitations dont le nombre de ruches est supérieur à 100 ruches.

b. 2) Analyse économique des exploitations enquêtées

i) Le Produit Brut (PB)

Produit brut = Volume de production vendue × Prix unitaire au moment de la vente

Une fois la production mesurée en volume, il faut évoluer sa valeur en terme monétaire. Pour cela, il faut évaluer les prix de vente du miel.

L'évaluation des prix de vente présente des difficultés parce que chaque apiculteur produit différentes variétés du miel avec des prix différents. Le prix de vente varie selon la variété du miel produit.

Pour déterminer le prix unitaire, nous avons calculé la moyenne entre le prix du miel le moins cher et le plus cher.

$$\text{P r i x u n i t a i r e} = (800 + 2\ 600) / 2 = 1\ 700 \text{ DA}$$

Concernant le volume de production vendue, la plupart des apiculteurs enquêtés consomment 2 % de leur production. Donc la production vendue par récolte dans chaque classe est la suivante :

Classe 1: 8 673 kg

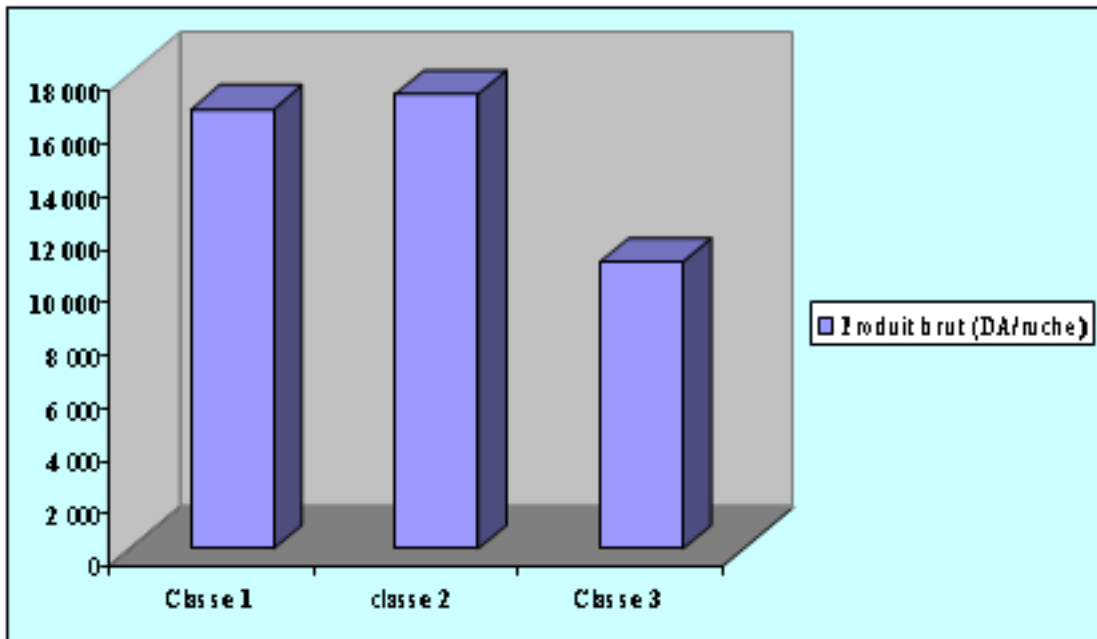
Classe 2: 8 692,6 kg

Classe 3: 10 064,6 kg

Tableau 19: Le produit brut par classe Unité: DA

	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Produit brut (DA)	14 744 100	14 777 420	17 109 820
Produit brut (DA/ruche)	16 660	17 243	10 897

Source : Fait à partir des données de l'enquête.



Graph 12 : Représentation du produit brute par classe

Source : Fait à partir des données de l'enquête.

Le résultat trouvé nous montre que le produit brut est important chez les apiculteurs semi professionnels avec 17 243 DA/ruche. Les apiculteurs de la classe 01 occupe la deuxième place avec 16 660 DA/ruche avec un écart de 583 DA/ruche par rapport à la classe 2. Le produit brut de la classe 3 est de 10 897 DA/ruche, avec un écart de 6 346 DA/ruche par rapport à la classe 2 et de 5 763 par rapport à la classe 1.

ii) Valeur Ajoutée

*** Valeur Ajoutée Brute (VAB) :**

La valeur ajoutée brute (VAB) est égale au produit brut diminué des consommations intermédiaires.

Valeur ajoutée brute (VAB) = Produit brut – consommations intermédiaires

La valeur ajoutée brute correspond à la différence de valeur entre ce que l'apiculteur consomme pour produire et ce qu'il vend après le processus de production.

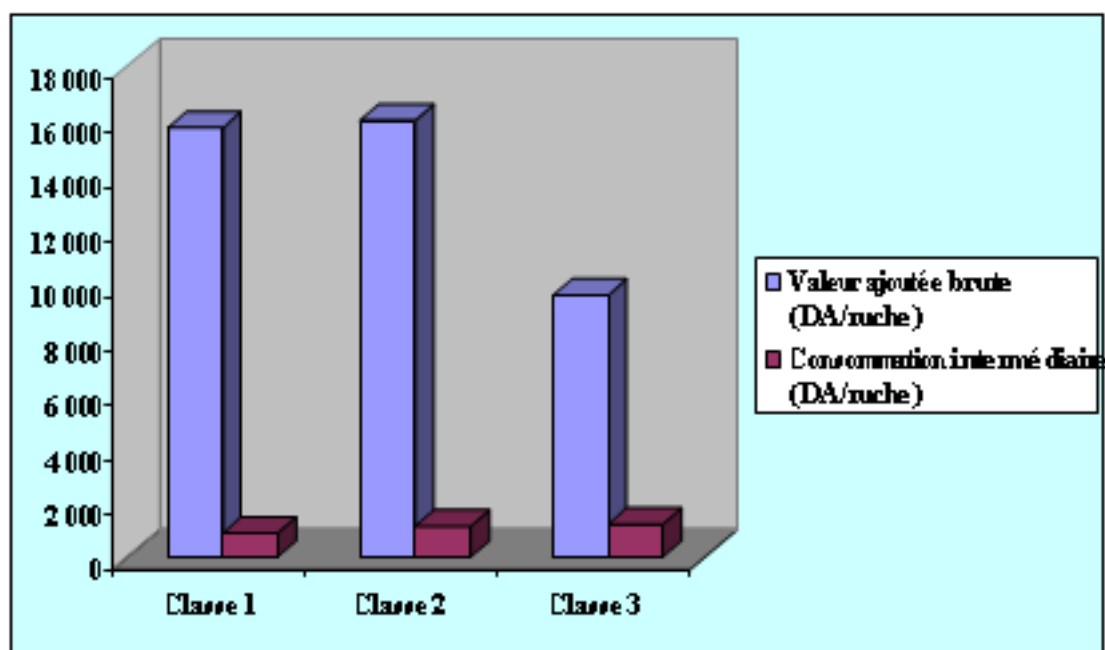
Les consommations intermédiaires :

Les consommations intermédiaires = charges totales – Charges de la main d'oeuvre

Tableau 20 : La valeur ajoutée brute par classe

	C l a s s e 1	C l a s s e 2	C l a s s e 3
Valeur ajoutée brute (DA)	14958000	13777045	15166160
Valeur ajoutée brute (DA/ruche)	15772	16076	9659
Consommation intermédiaire (DA)	786100	1000375	1943660
Consommation intermédiaire (DA/ruche)	888	1167	1238

Source : Fait à partir des données de l'enquête.



Graph 13 : Représentation de la valeur ajoutée brute et de la consommation intermédiaire par classe

Source : Fait à partir des données de l'enquête.

La valeur ajoutée brute est élevée chez les apiculteurs de la classe 2 par rapport aux deux autres classes. Ceci peut s'expliquer par la productivité élevée dans cette dernière.

Valeur Ajoutée Nette (VAN) :

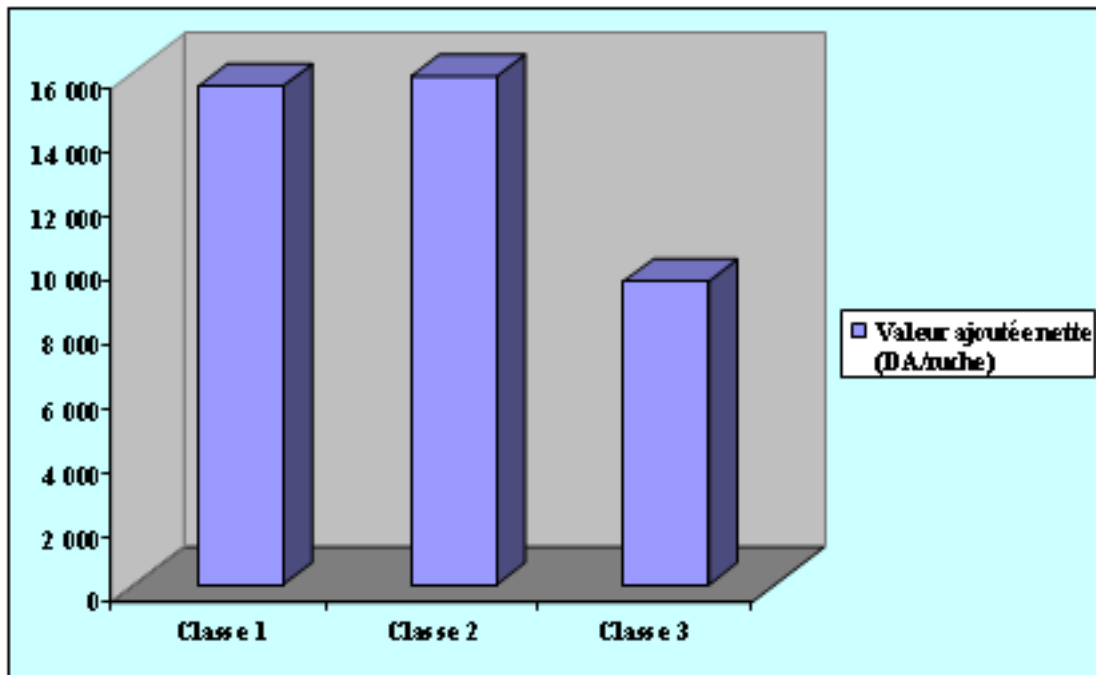
La valeur ajoutée nette (VAN) est égale à la valeur ajoutée brute diminuée des amortissements :

$$\text{Valeur ajoutée nette (VAN)} = \text{Valeur ajoutée brute} - \text{Amortissement}$$

Tableau 21 : La valeur ajoutée nette par classe

	C l a s s e 1	C l a s s e 2	C l a s s e 3
Valeur ajoutée nette (DA)	14798740	13622785	14883560
Valeur ajoutée nette (DA/ruche)	15592	15896	9479
Amortissement	159260	154260	282600

Source : Fait à partir des données de l'enquête.



Graph 14 : Représentation de la valeur ajoutée nette par classe

S o u r c e: Fait à partir des données de l'enquête.

La valeur ajoutée nette est élevée chez les apiculteurs de la classe 2 par rapport aux deux autres classes. Ceci peut s'expliquer par la valeur ajoutée élevée et le taux réduit d'amortissement dans cette dernière.

iii) Marge Brute (MB)

La marge brute est constituée du produit brut diminué des charges variables.

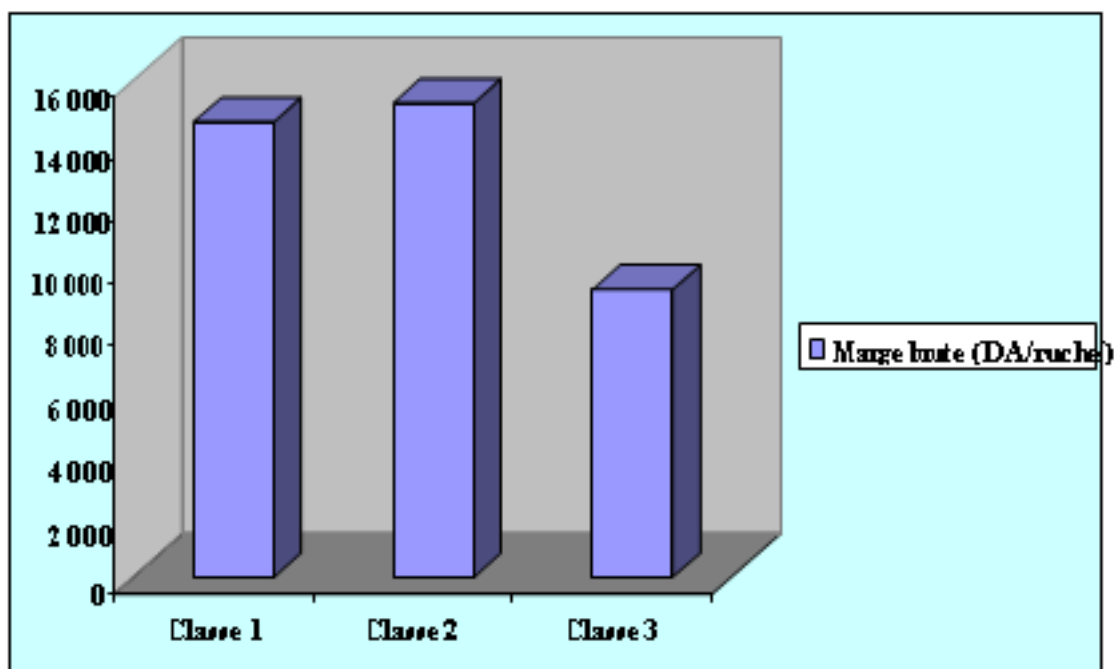
M a r g e b r u t e = Produit brut – Charges variables

Le s charges variables = Main d'œuvre + Nourrissement + Traitement + Location

Tableau 22: La marge brute par classe

	C l a s s e 1	C l a s s e 2	C l a s s e 3
Marge brute (DA)	12953400	13066420	14499820
Marge brute (DA/ruche)	14637	15247	9236
Charges variables (DA)	1790700	1711000	2610000

Source : Fait à partir des données de l'enquête.



Graph 15 : Représentation de la marge brute par classe

Source : Fait à partir des données de l'enquête.

La marge brute est faible chez les apiculteurs de la classe 3 par rapport aux deux autres classes. Le faible rendement dû aux charges variables très élevées par ruche.

La marge brute est très élevée chez les apiculteurs de la classe 2, ce qui s'explique essentiellement par la productivité élevée obtenue.

iv) Marge Nette (MN) :

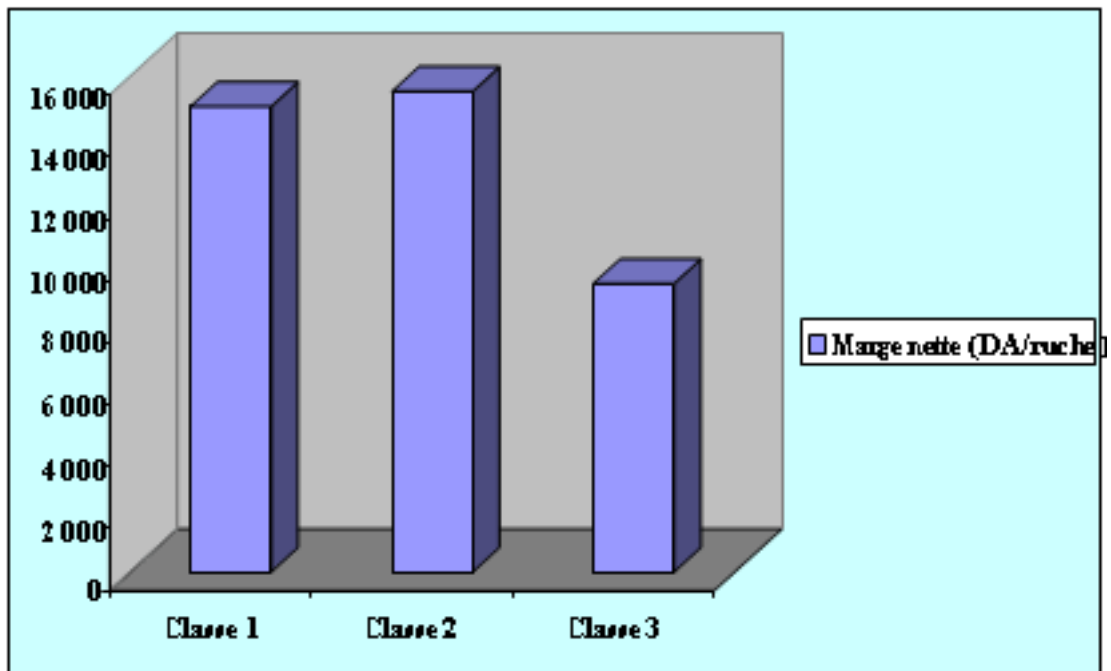
La marge nette est définie comme étant la différence entre la valeur ajoutée brute et les salaires.

$$\text{Marge nette} = \text{Valeur ajoutée brute} - \text{Salaires}$$

Tableau 23 : La marge nette par classe

	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Marge nette (DA)	13318365	13282643	14594720
Marge nette (DA/ruche)	15049	15499	9296

Source : Fait à partir des données de l'enquête.



Graph 16 : Représentation de la marge nette par classe

Source : Fait à partir des données de l'enquête.

D'après les résultats obtenus, nous constatons que la marge nette par ruche est élevée dans la classe 2 soit 15 499 malgré le taux élevé des salaires, suivie par le classe 1 avec un écart de 450 DA/ruche. La marge nette de la classe 3 est très faible soit 9296 avec un écart de 6 203 DA/ruche et 5 753 DA/ruche respectivement par rapport à la deuxième et la première classe.

v) Seuil de Rentabilité (SR) :

C'est le rendement à partir du quel l'apiculteur commence à avoir des bénéfices.

Seuil de rentabilité (SR) = la sommes des Coûts de la ruche / Prix de vente du kilogramme en DA

Tableau 24 : Le seuil de rentabilité par classe

	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Seuil de rentabilité (kg/ruche)	1,37	1,36	1,15

Source : Fait à partir des données de l'enquête.

Les résultats nous montrent que le seuil de rentabilité est presque identique chez les classes 1 et 2, il est de 1,37 et 1,36. Il est égale à 1,15 chez la classe 3, pour un prix de vente de 1 700DA/ruche. Cette différence est due à la différence des charges totales par ruche.

vi) Efficacité Productive :

Cet indicateur permet de distinguer les agriculteurs qui dégagent une valeur ajoutée brute en ayant un volume de production limité de ceux qui obtiennent la même valeur ajoutée brute mais avec un volume de production plus important.

Efficacité productive = Valeur ajoutée brute / Production du miel

Tableau 25: Le coefficient d'efficacité productive par classe

	C l a s s e 1	C l a s s e 2	C l a s s e 3
Coefficient d'efficacité productive	1690	1607	966

Source : Fait à partir des données de l'enquête.

Le système de production est efficace chez les apiculteurs des classes 1 et 2 avec un écart

DA/ruche. L'efficacité productive dans le classe 3 est faible, une ruche ne rapporte que 966DA.

vii) Coefficient d'Efficacité Economique (CEE) :

Il est égal au rapport entre le produit brut et l'ensemble des charges. Il renseigne sur le taux de couverture des charges par le produit brute.

Coefficient d'Efficacité Economique (CEE) = Produit brut / Charges totales

Tableau 26 : Le coefficient d'efficacité économique par classe

	C l a s s e 1	C l a s s e 2	C l a s s e 3
Coefficient d'Efficacité Economique	7,13	7,43	5,54

La production du miel est très rentable pour les trois classes, le coefficient d'efficacité économique est supérieur à un pour toutes les classes ce qui signifie que tous les exploitants réalisent des profits. Ces derniers varient d'une classe à une autre. La classe 2 (les apiculteurs semi professionnels) regroupe les apiculteurs les plus performants parce que le profit est le plus important.

4.2. Au niveau des consommateurs

Pour terminer notre enquête, nous avons jugé utile d'enquêter, à titre indicatif, des consommateurs du miel dans la zone d'étude (Alger, Blida, Boumèrdes).

Notre échantillon est réparti d'une manière inégale entre les trois wilayas: Alger avec 24 ménages (soit 48 %), Blida avec 8 ménages (soit 16 %) et enfin Boumèrdes avec 18 ménages soit (36 %).

4.2.1. La qualité du miel algérien

Le miel algérien répond aux normes internationales, car il est naturel n'ayant subi aucun traitement technologique qui pourra nuire à sa qualité.

Le miel algérien est très apprécié à l'étranger et peut constituer une source de ressources en devises.

enquête que tous les ménages enquêtés (50 ménages) considèrent que le miel algérien est de meilleure qualité par rapport au miel d'importation. Cependant, il se trouve que 22 % des ménages consomment le miel d'importation parce que son prix est plus abordable.

Tableau 27: La provenance du miel consommé

La provenance du miel consommé	Effectifs	Pourcentages (%)
Algérie	34	68
Un autre pays	11	22
Aucune idée	5	10
Total	50	100

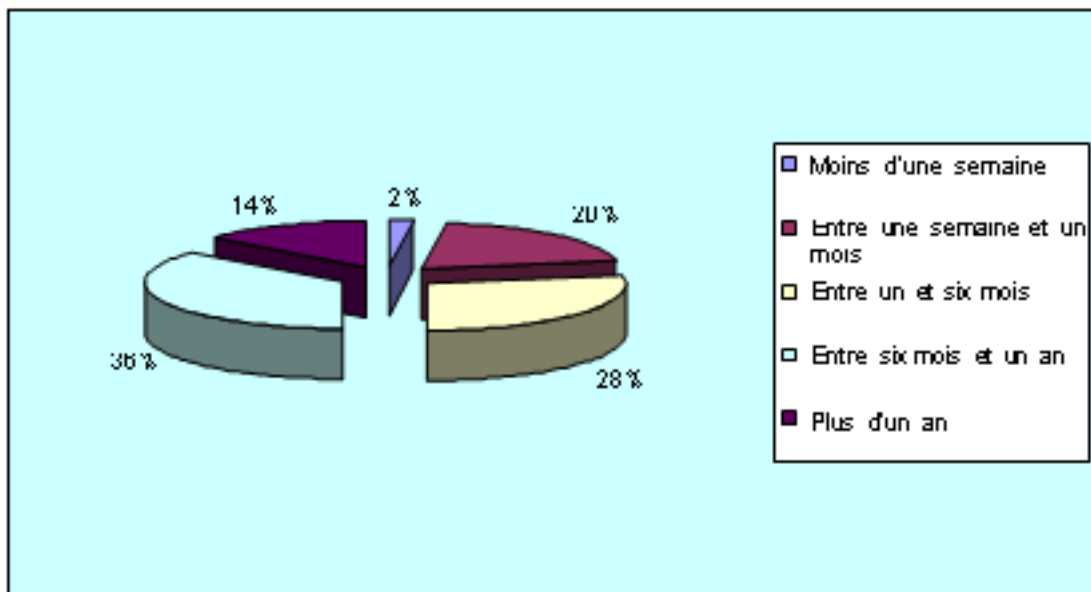
D'après les résultats obtenus, on constate que 68 % des ménages consomment du miel algérien pour sa meilleure qualité, et 32 % des ménages consomment du miel d'importation parce qu'il est moins cher que le miel algérien.

4.2.2. La durée d'un pot du miel

D'après la durée d'un pot de miel de 500 gramme, on peut savoir la quantité du miel consommé les ménages, on remarque que malgré la bonne qualité du miel local jugée par les consommateurs, ils ne consomment pas trop le miel vu à sa cherté

Tableau 28 : La durée d'un pot du miel

La durée d'un pot du miel	Effectifs	Pourcentages (%)
Moins d'une semaine	1	2
Entre une semaine et un mois	10	20
Entre un et six mois	14	28
Entre six mois et un an	18	36
Plus d'un an	7	14



Graphe 17 : La représentation de la durée d'un pot du miel de 500 gramme chez les ménages

S o u r c e : Fait à partir des données de l'enquête.

D'après le tableau précédent, nous constatons que 36 % des ménages interrogés ont une durée de la consommation d'un pot du miel est entre six mois et un an. Cela explique que les consommateurs n'utilisent pas le miel fréquemment mais rarement.

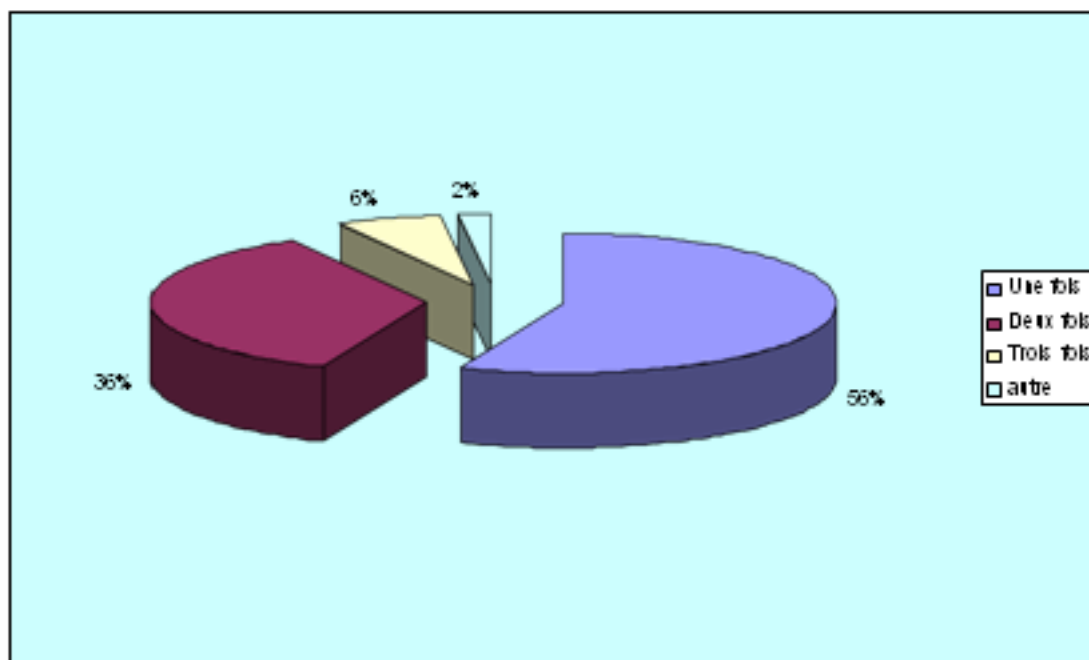
4.2.3. Le fréquence d'achat du miel durant l'année

La fréquence d’achat donne une indication sur la cherté du miel algérien donc le consommateur préfère le miel importé, et la plupart des consommateurs l’utilise comme médicament.

Tableau 29: La fréquence d'achat du miel durant l'année

Le nombre de fois	effectifs	Pourcentages (%)
U ne fois	28	56
D eux fois	18	36
Tr ois fois	3	6
A utre	1	2
Tota l	50	100

S o urce : fait à partir des données de l'enquête.



Graph 18: La représentation de nombre d'achat du miel durant l'année

S o urce : fait à partir des données de l'enquête.

Nous remarquons que la majorité des ménages achètent le miel une fois par année soit 56 %, ceci est dû à la cherté du miel d'une part, et de son utilisation par les ménages que comme guérissant d'autre part. Les consommateurs algériens possèdent une connaissance moyenne concernant les diverses l'utilisation du miel.

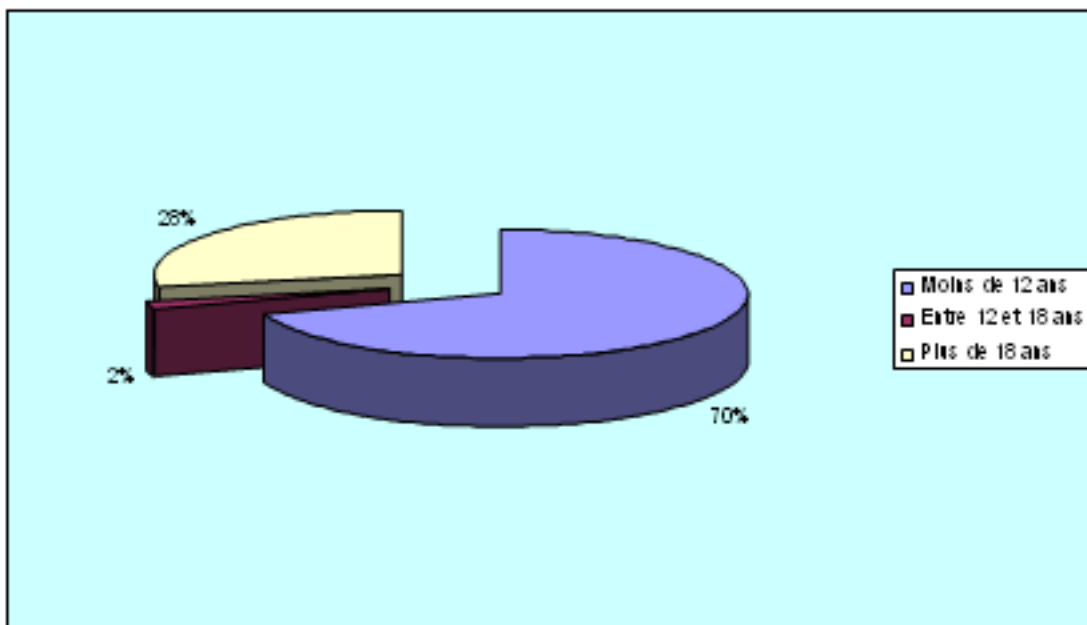
4.2.4. L'âge des consommateurs de miel dans le ménage

L'âge des consommateurs de miel, c'est pour indiquer que le miel est utilisé pour des raisons médicales, vu sa cherté. Donc les enfants sont les plus confrontés aux maladies.

Tableau 30 : L'âge des consommateurs de miel dans le ménage

Les plus grands consommateurs de miel	effectifs	Pourcentages (%)
Moins de 12 ans	35	70
Entre 12 et 18 ans	1	2
Plus de 18 ans	14	28
Total	50	100

Source : fait à partir des données de l'enquête.



Graphe 19: La représentation de L'age des consommateurs du miel dans le ménage

Source : Fait à partir des données de l'enquête.

D'après le tableau et le graphe précédant, on remarque que les plus grands consommateurs du miel dans le ménage sont les enfants soit dans 70 % des ménages enquêtés. Cela parce que le miel est utilisé comme médicament (contre la grippe, les angines...) et que les enfants sont les plus fragiles.

Co n c l u s i o n

Les résultats de l'enquête de production et celle de consommation nous ont permis de déduire que :

Les résultats de l'analyse des performances économiques montrent que la production du miel est plus rentable dans la classe 2. Cette meilleure rentabilité s'explique par des rendements moyens plus élevés.

L'analyse des performances économiques des exploitations nous a permis de mettre en évidence les différences de structure de coût de production entre elles, les résultats de cette analyse montrent que la production du miel est plus rentable dans la classe 2 qu'ailleurs, cette meilleure rentabilité s'explique par les valeurs plus élevées de la marge brute moyenne par ruche, du profit (marge nette par ruche), coefficient d'efficacité économique (CEE).

Sur l'ensemble des ménages enquêtés, 68 % achètent le miel algérien parce qu'il est de meilleure qualité.

32 % des ménages enquêtés n'achètent pas le miel algérien en raison de sa cherté.

Chapitre 05 - Détermination du niveau de la compétitivité de la filière apicole algérienne

Introduction

Une zone de libre échange entre l'Union Européenne et l'Algérie consiste à supprimer toutes les barrières commerciales entre les deux partenaires. Les exportations algériennes entreront librement sur le marché européen. Le choix exogène que constitue la baisse des tarifs douaniers affecte les prix relatifs et modifie les comportements de production, de consommation et d'échanges en fonction des nouvelles contraintes mais aussi opportunités ainsi créées.

Caractérisée par sa dépendance au marché international pour les produits vétérinaires et du manque du professionnalisme de ces opérateurs, la filière apicole est l'une des filières algériennes les plus exposées aux menaces que peut engendrer cette ouverture sur le marché européen.

A travers ce chapitre nous allons essayer de déterminer le niveau de compétitivité de la filière apicole en Algérie (Alger, Blida et Boumerdes).

5.1. Les principaux indicateurs de la compétitivité

5.1.1. Coefficient de protection nominale (CPN)

Le coefficient de protection nominale définit le rapport entre le prix du marché intérieur P_i^d et le prix mondial P_i^w d'un produit donné, exprimés dans une monnaie commune :

$$CPN_i = P_i^d / P_i^w * E_0 \quad E_0 : \text{Taux de change.}$$

Si le $CPN = 1$, cela signifie que le produit ne bénéficie pas de protection et n'en n'a pas besoin.

Si le $CPN > 1$, cela signifie que le produit est protégé.

Si le $CPN < 1$, cela signifie que le produit n'est pas protégé.

5.1.2. Coefficient de protection nominale pour les inputs échangeables (CPNi)

C'est le rapport entre la valeur des biens échangeables aux prix observés et celle aux prix de référence. Il mesure l'importance des transferts sur outputs et sur inputs échangeables et renseigne sur le degré de protection dont bénéficie l'activité analysée

5.1.3. Coefficient de protection effective (CPE)

Le coefficient de protection effective (CPE) mesure l'impact des interventions commerciales au niveau d'un produit et de ses inputs sur la valeur ajoutée de l'activité concernée.

$$\text{CPE} = \text{VAid} / \text{VAiw} * \text{E0}$$

VAid : Valeur ajoutée aux prix domestiques. VAiw : Valeur ajoutée aux prix mondiaux.
E0 : Taux de change.

- Si le CPE = 1, cela traduit l'équilibre ou le niveau optimum de la compétitivité des échanges entre le marché national et international. La structure de protection est neutre. Les producteurs ne sont ni favorisés ni défavorisés.
- Si le CPE > 1, cela signifie que les acteurs de la branche d'activité considérée gagnent plus de revenu qu'ils ne gagneraient sans distorsion de prix. Les producteurs bénéficient d'une subvention implicite et/ ou d'une protection du prix du produit.
- Si le CPE < 1, cela le produit n'est pas protégé. Les producteurs gagneraient un meilleur revenu s'ils achetaient et vendaient aux prix mondiaux, ils sont donc défavorisés sur le marché interne.

5.1.4. Coefficient de coût en ressources domestiques (CRD)

Le CRD mesure le ratio de la valeur des intrants non échangeables mesurée au prix de référence à la valeur ajoutée par l'activité (mesurée elle aussi au prix de référence). Il traduit la valeur de devises étrangères générées ou économisées par l'exportation ou la non importation d'une unité du produit :

- Si le CRD = 1, cela signifie que le producteur ne réalise ni bénéfice ni perte en produisant localement ou en important le bien considéré.
- Si le CRD > 1, cela signifie que la production à base de technologie considérée n'a pas un avantage comparatif dans la production du bien considéré. Il n'est pas rentable pour le producteur de produire localement le bien considéré; il vaut mieux pour lui l'importer.
- Si le CRD < 1, cela signifie que la production à base de la technologie considérée a un avantage comparatif. C'est-à-dire, l'activité de production est économiquement efficace. Il est moins coûteux en ressources domestiques de produire localement le produit considéré que de l'importer.

5.2. La compétitivité de la filière apicole algérienne.

La compétitivité de la filière apicole algérienne – cas de la région centre(Wilaya d’Alger, Blida et Boumerdes)

Pour déterminer la compétitivité de la filière apicole algérienne, on va calculer les indicateurs de la compétitivité.

Les différents coûts ainsi que les différents coefficients sont calculés dans le contexte suivant:

- Année de référence pour les prix : 2010.
- Monnaie : DA en référence a Euro 100 DA=1 Euro, avec un taux de change=0,01.
- Rendement (kg/ruche) : 10 kg/ruche
- Coût de production : 2 321 Euro/tonne
- Prix bord champ : 12 000 Euro/tonne.
- Prix de parité à l'exportation « prix FOB » : 12 000,05 Euro/tonne
- Prix de marché : 12 000 Euro/tonne

Les résultats de cette analyse sont présentés dans les tableaux suivants

Tableau 31: Calcul du prix de parité à l'exportation du miel

Calcul du prix de parité à l'exportation	DA	Euro
1- Equivalent prix bord champ (ou prix à la ferme)	1200000,00	12000
2- Coût de la collecte et de livraison au marché de gros	00,00	00,00*
2-1- Transport	00,00	00,00
3- Coût de la commercialisation	00,00	00,00
3-1- Marge de commercialisation	00,00	00,00
4- Coût de la livraison à quai (port aéroport)	00,00	00,00
4-1- Transport	500	5
5- Frais d'embarquement	00,00	00,00
5-1- Charges portuaires	0,22	0,002
5-2- Stockage et perte	00,00	00,00
6 Prix FOB (1+2+3+4+5)	1200005,22	12000,05

Source : Etabli par nous même à partir des données de notre enquête.

Il n'y a pas de frais de transport, parce que la majorité des apiculteurs vendent leur production sur place.

Tableau 32: Calcul des coûts des inputs échangeables

Inputs échangeables	Coût privé (DA/tonne)			Coût social (DA/tonne)			Coût social (€/tonne)		
Aliment	80000,00	41800,00	146800,00	80000,00	41800,00	146800,00	800,00	418,00	1468,00
Produit vétérinaire									
Matériels									
T o t a l	136 400,00			136 400,00			1 364,00		

Source : Etabli par nous même à partir des données de notre enquête.

Tableau 33 : Calcul des coûts des inputs non échangeables

Inputs non échangeables	Coût privé (DA/tonne)	Coût social (DA/tonne)	Coût social (€/tonne)
Main d'œuvre Dépréciation	57700,00 18000,00	57700,00 18000,00	577,00 180,00
T o t a l	75 700,00	75 700,00	757,00

Source : Etabli par nous même à partir des données de notre enquête.

Tableau 34 : Calcul du CRD, valeur ajoutée social des inputs échangeables

Prix de parité à l'exportation (euro)	Coût social des inputs échangeables	Valeur ajoutée sociale (€)
12005,00	1 364,00	1064,00
Coût social des inputs non échangeables	Valeur ajoutée sociale (€)	CRD
757,00	10641,00	0,07

Source : Etabli par nous même à partir des données de notre enquête.

Valeur ajoutée sociale = Prix de parité à l'exportation - Coût social des inputs échangeables.

CRD = Coût social des inputs non échangeables / Valeur ajoutée sociale.

Analyse de la rentabilité privée	DA	€
1- prix bord champ Pf	1 200 000,00	12 000,00
2- valeur privée des inputs échangeables Ef	136 400,00	1 364,00
3- valeur ajoutée privée (VAf= Pf-Ef)	1 063 600,00	10 636,00
4- valeur totale des inputs non échangeables (VNf)	75 700,00	757,00
5- Rentabilité privée brute par tonne (VAf-VNf)	987 900,00	9 879
Analyse de la rentabilité sociale	DA	€
1- prix FOB Ps	1 200 500,22	12 005,00
2- valeur sociale des inputs échangeables Es	136 400,00	1 364,00
3- valeur ajoutée sociale (VAs=Ps-Es)	1 064 100,22	10 641,00
4- valeur sociale des inputs non échangeables (VNs)	75 700,00	757,00
5- Rentabilité sociale brute par tonne (VAs-VNs)	988 400,22	9 884,00

Tableau 35 : Analyse économique et financière pour le miel

Source : Etabli par nous même à partir des données de notre enquête.

D'après les résultats, nous constatons que la rentabilité privée de l'apiculteur est importante puisqu'il arrive à faire un bénéfice de 987 900 DA par tonne.

Le coefficient de coût en ressources domestiques est de 0,07 (CRD < 1), ceci explique que les revenus sont supérieurs aux coûts que la production à base de la technologie considérée a un avantage comparatif. L'activité de production est économiquement efficace.

Il est moins coûteux en ressources domestiques de produire localement le produit considéré que de l'importer.

La rentabilité sociale est positive, elle est égale à 987 905,22 DA/tonne, la filière apicole contribue à l'augmentation de revenu national sans nécessité d'intervention; donc il est plus avantageux de produire le miel localement que l'importer.

Tableau 36 : Analyse de l'avantage comparatif

Analyse de l'avantage comparative: Coefficient de protection	
1- Coefficient de protection nominale du produit ($CPN_p = P_f/PS$) 2- Coefficient de protection nominale pour inputs échangeables ($CPN_i = E_f/E_s$) 3- Coefficient de protection effective ($CPE = VA_f/VA_s$) 4- CRD (VNs/Vas)	1 1 1 0,07

Source : Etabli par nous même à partir des données de notre enquête.

- Le coefficient de protection nominale sur le miel est de 1, cela signifie que le produit ne bénéficie pas de protection et n'en n'a pas besoin.
- Le coefficient de protection nominale pour les inputs échangeables est de 1, parce qu'il y a absence de subventions. C'est-à-dire les producteurs du miel, en ce qui concerne l'utilisation des inputs échangeables, ne sont ni favorisés ni défavorisés.
- Le coefficient de protection effective sur le miel est de 1, cela traduit l'équilibre ou le niveau optimum de la compétitivité des échanges entre le marché national et international. La structure de protection est neutre. Les producteurs ne sont ni favorisés ni défavorisés.

5.3. Niveau de protection du marché local du miel contre la concurrence du miel français

L'évaluation de la compétitivité de la filière apicole algérienne, se fera en comparaison avec la filière apicole française, puisque :

- La France et le deuxième producteur et exportateur du miel dans l'union européenne.
- C'est le premier partenaire commercial de l'Algérie.
- Sa proximité géographique.

	Condition actuelle	Suppression DD
Droits de douane (%)	0,3	0,0
Prix moyen payé à la production en France (€/tonne)	4 000	4 000
Transport au niveau local en France (€/tonne)	15	15
Transport maritime (€/tonne)	60	60
Prix CAF	4 075	4 075
Prix du miel en Algérie (€/tonne)	12 000	12 000
Transfert	8 000	8 000
CPN	3	3
Droits de douane	1 222,5	0,00
Prix CAF + DD	5 297,5	4 075
Transfert + DD	9 222,5	8 000
CPN + DD	1 225,5	3
Coût de transport au marché local	5,0	5,00
Prix sur le marché local	5 302,5	4 080
CPN Effectif	2,263	2,941

Tableau 37 : Niveau de protection du marché local du miel dans les conditions actuelles et en cas de suppression des droits de douanes (libre échange)

Source : Etabli par nous même à partir des données de notre enquête.

5.3.1. Dans la situation actuelle (30 % de droit de douane)

La situation actuelle de la filière apicole est très défavorable pour la production locale, avec un droit de douane de 30 % et un prix de référence sur le marché français qui est de 4 000Euro/tonne. En effet, le prix d'arrivée sur le marché local du miel français sera de 5 302,5€/tonne, soit 530,25 DA/Kg. En comparant ce prix au coût de production d'un kilogramme du miel en Algérie qui est d'environ 233,4 DA/Kg, nous trouvons une différence 296,85 DA/Kg. De ce fait, on pourra dire qu'il n'y aura aucun effet sensible sur notre filière.

5.3.2. Dans la situation de suppression totale des droits de douane (libre échange)

Nous constatons qu'avec la suppression totale des droits de douane, le miel français à son arrivé sur le marché local est moins chère. En effet, avec la suppression totale des droits de douane, le coefficient de protection effectif augmente à 2,94 ce qui rend non compétitive le miel local.

5.4. L'identification des contraintes (les forces, les potentialités et les opportunités sur les quelles on peut s'appuyer pour dynamiser la filière)

Dans l'analyse d'une filière, il est très important d'identifier les problèmes et les contraintes mais il faut également identifier les aspects positifs, ce qui fonctionne bien dans la filière, car c'est sur ces aspects que s'appuieront vraisemblablement les propositions d'amélioration.

F o r c e s :

- En Algérie, la température est excessive durant une bonne partie de l'année (dépassant les 30 C), cela convient bien aux opérations d'extraction du miel.
- la diversité des végétaux mellifères, donc il existe plusieurs variétés de miel.
- Faiblesses:
- Difficultés liées au marché du miel.
- Manque d'équipement et de technicité.
- La majorité des apiculteurs algériens pratiquent la vente directe de leurs produits durant toute l'année, c'est-à-dire une longue durée de stockage; et en absence du contrôle des températures, donc il y aura une hausse de la fermentation.
- La dépendance du marché extérieur en matière des produits vétérinaires.

M e n a c e s :

- L'insécurité et le défrichage (vols et saccages)
- La dégradation des potentialités mellifères durant les dernières années et accentué par les incendies et la sécheresse.
- La mortalité des abeilles à cause des produits chimiques ou des problèmes sanitaires.

O p p o r t u n i t é s :

- La valorisation du miel pour faire face à la concurrence.
- Respect des principes généraux sur toutes les productions alimentaire.
- Lutter contre les chaleurs excessives, par des chambres froides.
- Promouvoir l'apiculture par le développement durable
- La préservation des races contre toute pollution génétique.
- La régularisation du marché et la promulgation d'une législation.

C o n c l u s i o n

L'analyse de la compétitivité de la filière apicole et le niveau de protection de cette dernière à travers l'étude des coûts de production, le coefficient de protection nominale et effectif, le coefficient des ressources domestiques, la rentabilité privée et sociale, révèle que l'Algérie possède un avantage comparatif dans cette filière.

Le coefficient de ressources domestiques est de 0,07, ce qui offre un avantage comparatif intéressant pour l'Algérie. Le CRD peut être amélioré si l'Algérie veut considérer cette filière comme de génération de devises, par l'augmentation de la production jusqu'au point où le CRD devient égal à 1.

Le coefficient de protection nominale et le coefficient de protection effective égaux à 1 indiquent que l'Algérie ne protège pas son marché et il n'en a pas besoin.

Nous avons constaté que le prix du miel n'est pas compétitif vis-à-vis du prix du miel français dans une situation de libre échange entre l'UE et l'Algérie.

Conclusion Générale

Il est tout à fait certain que l'Algérie justifie d'atouts majeurs pour l'apiculture. D'abord l'ancienneté ancestrale de la pratique; ensuite, la superficie du pays avec ses différents étages géographiques des plaines du Tell, à l'immensité de son Sahara et de sa steppe, la douceur de son climat et sa diversité floristique rendent l'apiculture possible dans 43 des 48 wilayas. Selon de nombreuses indications de sites spécialisés, il semble bien que de tous les pays de l'Union arabe des apiculteurs, l'Algérie est le plus important producteur avec des possibilités de développement extraordinaires.

Certes, la filière apicole souffre actuellement de multiples difficultés. S'il est vrai que ces dernières sont en partie de la responsabilité première des pouvoirs publics qui doivent en assurer une prise en charge plus rapide et surtout plus efficace qu'il en est pour l'instant ; il est tout aussi vrai que la profession se doit de mieux s'organiser et se structurer pour mieux se défendre et pour sérier les problèmes, les expliciter et sensibiliser l'environnement à tous les niveaux dans le but d'aider au développement non pas seulement une « élite » des producteurs des produits de la ruche, mais l'ensemble de ceux qui s'investissent dans leur production qu'ils soient amateurs avec des méthodes traditionnelles ou bien hommes d'affaires avec des installations et des techniques modernes. Bien évidemment, l'université dans nombre de ses facultés, instituts et grandes écoles ne peut pas être en reste de cet intéressement et de cette prise en charge des difficultés de l'apiculture et du marché des produits de la ruche. C'est là autant d'axes de recherches scientifiques et technologiques et autant de sujets de thèses universitaires.

En effet, pour l'heure la filière apicole est victime d'une certaine marginalisation par rapport - ou à l'instar c'est selon - de certaines de ses consœurs du monde agricole. Davantage, les raisons qui font peser une menace certaine sur l'abeille et les activités apicoles sont malheureusement nombreuses et desquelles, sans être exhaustive, il peut être cité :

L'épandage anarchique des pesticides et le manque ou même l'inexistence de tout plan ou programme de sensibilisation des agriculteurs et des professionnels du secteur commercial des produits phytosanitaires.

- La mise sur le marché national des miels importés de manière abondante et en tout état de cause de façon constituant une offre prédominante non contrôlée à des prix évidemment inférieurs aux miels locaux en ce sens que ces produits sont souvent frelatés et représentent, de ce fait, une concurrence déloyale.
- La déforestation consécutive aux nombreux incendies qui dévastent la faune et la flore.
- Les retards injustifiés dans la livraison des produits de traitements.
- Le nombre d'initiatives réduites dans la vulgarisation quant aux apports bénéfiques des abeilles pour l'environnement, l'écosystème et la biodiversité; ainsi que les bienfaits de la consommation des produits de la ruche aussi bien sur la santé humaine que le bien être social outre leurs apports sur les plans économique, financier et social. Il en est de même quant à la démocratisation des techniques modernes de conduite et de production apicole.

- Une fiscalité lourde et contraignante
- L'absence de réseau professionnel de commercialisation des produits de la ruche sur le marché interne et à plus forte raison pour l'exportation.
- La lutte contre les fraudes sur la qualité à la faveur d'un «vide juridique»
- La banalisation des miels locaux par l'absence d'un étiquetage ad hoc et de la traçabilité de leur origine et de leurs essences florales.
- Le manque voire l'absence d'une labellisation des produits de la ruche algériens dans le sens de favoriser leur exportation.
- Le peu de valorisation des métiers de l'apiculture auprès des jeunes hommes et femmes universitaires ou non, dans la société rurale et le monde agricole, les hommes et les femmes d'affaires....

C'est, en définitive, dans ce sens que le miel algérien devra être promu pour favoriser d'abord la préservation le cheptel apicole, le développer et le diversifier ; et également, pour permettre l'accroissement et la diversification de sa production et en même temps contrecarrer la concurrence déloyale du miel importé, vendu à bon marché et dont la qualité laisse souvent à désirer.

Le miel algérien est, à ne pas en douter, très apprécié à l'étranger. Il peut constituer une ressource en devises pour le pays. Il est, par ailleurs, très demandé au plan local, d'où la nécessité d'encourager le développement de son marché avec le rappel que l'algérien ne consomme en moyenne que 80gr par an ce qui est insignifiant par rapport aux statistiques des autres pays aussi bien arabes, du nord ou du sud.

Pour clore cette étude, il est extrêmement important de souligner que la filière apicole algérienne est l'une des plus menacées parmi ses consœurs du monde rural et agricole par une ouverture non contrôlée du marché national aux miels étrangers et de même par les hécatombes par manque d'attention et de préservation que subissent des colonies entières d'abeilles. La suppression des droits de douanes, le manque de toute forme de soutien à la production, l'inexistence de circuit commerciaux éprouvés en dehors de quelques foires du miel par ci et par là, l'inexistence d'un mix marketing à même de défendre le produit et les producteurs, la filière apicole se trouvera – elle y est déjà confrontée – dans une position d'inconfort sur le marché local et dans une mauvaise position vis-à-vis du marché extérieur, dans la mesure où il existe des pays, à l'image des pays grands producteurs tels que la Chine (200.000t/an), Argentine (85000t/an) Turquie (50.000t/an), disposant d'importants excédents de production qu'ils mettent sur le marché mondial et de prix à la production très compétitifs. Ces pays peuvent parfaitement être intéressés par le marché algérien. Cela constitue à long terme une menace pour le marché domestique.

L'analyse de la compétitivité de la filière apicole, dans le contexte de l'adhésion de l'Algérie à la zone de libre échange euro-méditerranéenne, à travers le calcul du coefficient de protection nominal (CPN= 2,94), montre qu'avec la suppression des droits de douanes en l'état actuel, la filière ne résistera pas aux produits qui proviennent de l'Europe et particulièrement de la France.

Somme toute, la filière apicole algérienne présente certes des faiblesses ; elle justifie toutefois aussi de ses propres forces.

Les références bibliographiques

Ouvrages e articles :

- Ameur M, et Gracia A, 2001. «La compétitivité : concepts, définitions et applications» In Cahier option méditerranéenne ; Pp 57-66, volume 57, CIHEAM, Montpellier.
- Bneder, 1996 « Développement de l'apiculture dans les zones de montagne de la wilaya de Tipaza »
- Bombal J, Chalmin P, 1980. « L’agro-alimentaire » In que sais- je ? Presses Universitaires de France.
- Bonnaffé P, 2004. « Au sujet du miel de Chine In Abeilles et fleurs » In l’Abeille de France.
- Bruneau E, 2007. «Globalisation du marché du miel, les effets pervers» InCampagnes solidaires Ed N° 218, pp 2-3.
- DanblonF,1987.Caractéristiques botaniques, écologiques et géographiques des miels du Maroc. X éme Symposium APLF, pp 309-329.
- Dufumier M, 2004. « Spécialisation de l’agriculture et fragilisation des écosystèmes : l’apiculture en danger» In l’Abeille de France.
- Fralval P., 2000. « L’analyse économique des filières agricoles en Afrique subsaharienne ». Brochure d’analyse économique du Bureau des Politiques agricoles et de la sécurité alimentaires, p 98.
- GINON G, 2004 .Rapport de la commission au conseil et au parlement européen sur les productions apicoles, Ed .Apasec, p 10-12.
- Hamzaoui M, 2010. « Apiculture » In Afrique Agriculture, p 40 Novembre- Décembre.
- Jacques G, 2009. « Étude de perception et de consommation du miel au Québec et intérêt d’une marque assurant l’authenticité du miel produit au Québec.»
- Jaloux C, 2004. « Les filières miel à Taiwan et en Argentine», dans le cadre de la spécialisation commerce international de l’Institut Supérieur des Techniques d’Outre Mer (ISTOM).
- Lachaal L,2001.«La compétitivité :concepts,définitions et applications» In Cahier option méditerranéenne, volume 57, CIHEAM, Montpellier, Pp 29-36
- Plan de compétitivité, Filière : échalote et oignon, par Ministère de l’Agriculture de la République du Mali, Edition : 2007 / 2008.
- Miel Informations-produit de la fondation Max Havelaar (Suisse) | juillet2010
- Rapport d’ALGEX, 2010, sur la balance commerciale.
- Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen, Berne, 2008, sur l’application du règlement (CE) n° 1221/97 du Conseil portant règles générales

d'application pour les actions visant à l'amélioration de la production et de la commercialisation du miel.

Rapport du groupe de travail institué par l'OFAG, 2008. «Promouvoir l'apiculture en Suisse»,.

Rapport du ministère de l'agriculture et de développement rural,2010.

Rapport National sur les Ressources Génétiques Animales: Algérie Octobre 2003, P 19.

Ratia G, 2001. « Etude du marché du miel dans l'Union Européenne » In Abeilles et fleurs.

Robertz E, 2002. « le marché mondial du miel » In Miel Maya honing, Pp 96-104.

Thèses :

Benazziza Z, 2007. « politique de valorisation des produits de la gamme cas de la firme SOPI- Blida» Mémoire d'ingénieur ENSA, El harrach.

Benchikh N, 2008 « Evaluation de la compétitivité de la filière poulet de chair algérienne dans le cadre de l'association de l'Algérie à la zone de libre échange euro-méditerranéenne cas des élevages de la wilaya de Bejaia» Thèse de magister ENSA, El harrach.

Berkani M.L, 2008. «Etude des paramètres de développement de l'apiculture algérienne » Thèse de doctorat ENSA, El harrach.

Guerzou M, Nadji N, 2002 « Etude comparative entre quelques miels locaux et autres importés » Mémoire d'ingénieur, Université Ziane Achour, Djelfa.

Hamrouni H, 2008 « Impact de l'adhésion de l'Algérie à la zone de libre échange union européenne / pays méditerranéens sur la filière agrume "segment fruits frais" » Thèse de magister ENSA, El harrach.

Tria M, 2010 « Analyse de la compétitivité de la filière pomme de terre en Algérie cas de la région centre (Ain Defla) » Thèse de magister ENSA, El harrach.

Sites internet :

<http://www.aujourd'hui.ma/magazine-details409721.html>.

<http://www.erails.net/MG/divers/apiculture>.

<http://www.faostat.org>.

<http://www.algerie-dz.com/forums/archive/index.php/t-120944.html>.